

Rapport de gestion de la Municipalité sur les comptes 2025

Table des matières

I.	Préambule	5
II.	Résumé de l'année 2025	5
III.	Autorités	7
	101 Municipalité et secrétariat municipal	8
	102 Conseil communal	8
	103 Règlements communaux	8
	104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés	9
	105 Registre civique	9
	106 Justice	9
	106.01 Justice de Paix	9
	108 Administration générale	9
	108.01.01 Correspondance mineure	9
	108.01.02 Préfecture	10
	108.01.03 Conseil d'Etat	10
	108.02 Bourgeoisie et naturalisation	10
	108.03 Avis officiels (informations communales, La Balise, etc.)	10
	108.04 Associations et relations extérieures	11
	108.05 Promotion de la Commune	12
	108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.)	13
	108.07 Transports et communications	13
	108.08 Personnel communal	14
	108.09 Economat, mobilier, informatique, télécom	18
	108.11 Dons effectués par la Commune	18
	108.12 Fondation Irène Leroy	18
IV.	Finances	19
	201 Correspondance de la Bourse	19
	202 Comptabilité générale	19
	203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition)	19
	204 Service financier	20
	204.04 Emprunts	20
	206 Assurances	20
V.	Domaines et bâtiments / propriétés communales	21
	303 Domaines communaux	22
	303.01 Terrains, parcelles communales, étangs	22
	303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers	22
	303.04 Jardins communaux	23

	303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet)	23
	303.06 Transactions en cours.....	23
	304 Locations de salles	24
	305 Bâtiments communaux.....	24
	306 Bâtiments publics	25
	307 Installations sportives.....	25
	307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin.....	25
	307.02 Centre sportif de Marcy	25
	307.04 Local du Chauchy (ex pompiers).....	26
	307.05 Plongeoir du Chauchy.....	26
	307.06 Terrain multisports – mini-pitch.....	26
	307.07 Stand de tir	26
	307.08 Piscine communale.....	26
	307.09 Skatepark.....	28
	307.11 Street workout.....	28
	307.13 Complexe sportif du Cherrat	28
VI.	Travaux publics, environnement, police des constructions	29
	401 Urbanisme, architecture.....	30
	401.01 Plans cantonaux.....	30
	401.04 Police des constructions	31
	401.04.01 Autorisations abattages d’arbres	31
	401.04.02 Autorisations d’aliénation d’appartements loués.....	31
	401.04.07 Office intercommunal de la police des constructions.....	31
	401.05 Protection de l’environnement, nature	32
	401.06 Monuments historiques, protection du patrimoine, archéologie	32
	401.07 Surveillance des chantiers	32
	402 Routes, voiries	32
	402.01 Routes nationales et cantonales	32
	402.02 Routes et chemins communaux	33
	402.05 Parkings, abribus	33
	402.07 Légalisation de la signalisation routière	33
	402.08 Panneaux signalétiques	33
	402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal.....	33
	403 Cimetière, parcs et promenades	34
	403.01 Cimetière (entretien).....	34
	403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain.....	34
	403.03 Code rural et foncier.....	34
	404 Déchets et ordures ménagères	34
	404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets	34
	404.02 Gestion régionale (Valorsa)	35
	404.03 Conteneurs enterrés.....	36
	405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi.....	37
	405.01 Egouts et collecteurs, PGEE	37
	405.02 STEPi, boues, etc.....	37
	405.03 Stations de relevage	39
	405.04 Installations privées.....	39
	406 Cours d’eau et Maison de la Rivière	40
	406.03 Canal du Bief et Société d’irrigation	40
	406.04 Chenaux.....	40
	406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages	40
	406.06 Maison de la Rivière	41

VII.	Formation, jeunesse, culture, églises	42
	501 Autorités scolaires	42
	501.02 Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE).....	42
	502 Etablissements d'enseignement.....	42
	502.01 Groupement primaire (Saint-Prex).....	42
	502.02 Groupement secondaire.....	42
	502.03 Dérogations d'enclassement	42
	503 Parascolaire	42
	503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS et APEMS	42
	503.05 Devoirs surveillés.....	43
	504 Transports scolaires.....	43
	505 Jeunesse.....	43
	505.01 Passeport-vacances	43
	505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre.....	44
	505.04 Corps Jeunes Sapeurs-Pompiers.....	44
	506 Événements sportifs régionaux	44
	507 Associations culturelles régionales.....	45
	507.01 COV, écoles de musique	45
	507.02 Concerts classiques de la région morgienne	45
	507.04 Fondation pour l'enseignement de la musique FEM	45
	507.05 Centre de compétence d'art verrier.....	45
	508 Bibliothèque communale	45
	509 Eglises	46
	509.01 Paroisse protestante	46
	509.02 Paroisse catholique	46
VIII.	Sécurité publique.....	47
	601 Police	47
	601.02 Police intercommunale PRM	47
	601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM	48
	601.03 Police administrative	48
	601.03.01 Etablissements publics et commerces	48
	601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales.....	49
	601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA).....	49
	601.03.05 Procédés de réclame	49
	601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations).....	49
	601.04 Police sanitaire	49
	601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires	49
	601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires.....	50
	601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité	50
	602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers.....	50
	602.01 Contrôle des habitants	50
	602.02 Bureau des étrangers	50
	603 Inhumations, gestion administrative du cimetière	51
	603.01 Registre des décès	51
	604 Service de défense incendie et de secours, protection civile	51
	604.01 SIS Morget	51
	604.02 Protection civile région Morges	52
	605 Militaire, approvisionnement économique du pays	52
IX.	Affaires sociales.....	53
	701 Aide sociale.....	53
	701.00 Autres organismes.....	53

	701.01 Entraide familiale.....	53
	701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).....	53
	703 Santé publique.....	54
	703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations)	54
	703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile).....	55
	703.06 Fondation de La Côte.....	55
	704 Logement.....	55
	704.01 Coopérative d'habitation.....	55
	704.02 Expulsion.....	55
	706 Accueil de la petite enfance	55
	706.01 AJEMA.....	55
	706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE).....	55
	706.06 AIRADT.....	56
	707 Sécurité au travail.....	56
X.	Services industriels	57
	802 Service des eaux	58
	802.01 Plans du réseau, PDDE.....	58
	802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection)	58
	802.02.01 Réservoir de l'Epine.....	58
	802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin.....	58
	802.03 Distribution et installation, compteurs	58
	802.04 Clients et abonnements.....	59
	802.05 Analyses, contrôles.....	59
	802.06 Bornes hydrantes.....	59
	803 Service de l'électricité.....	59
	803.02 Romande Energie	59
	803.03 Éclairage public.....	60
	803.05 Pénurie d'électricité	60
	806 Energies renouvelables.....	60
	806.02 Cité de l'énergie.....	60
	806.03 Développement durable.....	61
XI.	Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune.....	62
	901 Sociétés locales.....	62
	902 Festivités, manifestations locales, commémorations	62
	902.01 St-Prex sur les Quais	62
	902.02 Fête du 1 ^{er} août	63
	902.04 Marchés de St-Prex.....	63
	902.05 Chantée des écoles.....	63
	902.06 Giron 2025	63
	902.08 ErenFestival	63
	902.09 British Car Meeting.....	64
XII.	Suivi des remarques formulées en 2025 par la commission de gestion	65

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que les comptes communaux pour l'année se terminant au 31 décembre 2025.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des principaux événements de l'année écoulée. Nous avons ensuite repris neuf grands thèmes.

II. Résumé de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions entreprises par la Municipalité et le Conseil communal, afin d'assurer une gestion rigoureuse des affaires communales et un développement harmonieux du territoire. Les Autorités ont poursuivi leurs travaux dans les domaines de l'aménagement, de la gestion des infrastructures et du soutien à la vie locale. Dans un contexte régional et cantonal en constante évolution, la Commune a veillé à maintenir un équilibre entre croissance, qualité de vie et préservation du patrimoine local.

Durant l'exercice 2025, la Municipalité a assuré la gestion courante de l'administration communale et le suivi des dossiers stratégiques. Plusieurs préavis municipaux ont été soumis au Conseil communal, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et des investissements dans les infrastructures.

Le Conseil communal s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année, afin de délibérer sur les objets portés à son ordre du jour. Parmi les décisions importantes figure l'examen de projets d'aménagement relatifs à différents secteurs du territoire communal. Dans ce cadre, le Conseil communal a notamment décidé de refuser un projet de plan d'affectation concernant le secteur « Le Motty ». Par ailleurs, une procédure de prolongation d'une zone réservée cantonale a été mise à l'enquête publique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des exigences de planification imposées par la législation cantonale et vise à permettre la poursuite des réflexions relatives au développement territorial de la Commune.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil communal a adopté l'arrêté d'imposition applicable à l'exercice fiscal 2026. Le taux d'imposition communal a été maintenu à 59 % de l'impôt cantonal de base. Cette décision reflète la volonté des Autorités de préserver la stabilité fiscale tout en garantissant les ressources nécessaires au financement des prestations communales et à la réalisation des investissements indispensables au maintien de la qualité des infrastructures.

L'entretien et l'amélioration des infrastructures communales ont constitué un axe important de l'action municipale durant l'année 2025. Dans ce contexte, le Conseil communal a accordé un crédit destiné à la réfection et à la modernisation de quatre places de jeux situées sur le territoire communal. Ces aménagements visent à offrir aux familles et aux enfants des installations sûres et adaptées aux besoins actuels. Les travaux prévus permettront également d'améliorer l'attractivité et la qualité des espaces publics.

En parallèle, les services communaux ont poursuivi leurs activités d'entretien courant des bâtiments communaux, des espaces publics et des installations techniques, contribuant ainsi à maintenir un cadre de vie agréable pour l'ensemble de la population.

La vie associative constitue un élément essentiel de la cohésion sociale de la Commune de Saint-Prex. En 2025, les nombreuses sociétés locales ont continué à proposer une offre variée d'activités culturelles, sportives et sociales. Le marché organisé dans la Grand-Rue durant une grande partie de l'année a contribué à l'animation du bourg et à la valorisation des produits locaux. Il constitue un rendez-vous apprécié tant par les habitants que par les visiteurs. La célébration de la Fête nationale suisse a également rassemblé la population autour d'un programme festif comprenant cortège, animations musicales et feu d'artifice. Ces manifestations participent au maintien des traditions locales et au renforcement du lien entre les habitants. Plusieurs manifestations sportives et culturelles organisées par les sociétés locales ont, par ailleurs, rythmé la vie communale tout au long de l'année.

Les Autorités communales poursuivent leurs réflexions en matière d'aménagement du territoire, de développement des infrastructures et de collaboration intercommunale, afin de répondre aux défis futurs et aux besoins de la population.

L'année 2025 aura été marquée par la poursuite d'une gestion prudente et responsable des affaires communales. Les décisions prises par les Autorités témoignent de la volonté de garantir un développement équilibré du territoire, tout en maintenant un haut niveau de prestations pour la population.

La Municipalité et le Conseil communal entendent poursuivre ces efforts dans les années à venir, afin de préserver la qualité de vie qui caractérise la Commune de Saint-Prex et de répondre aux attentes de ses habitants.

III. Autorités

La parole à... Stéphane Porzi, Syndic

La communication constitue un pilier essentiel du fonctionnement de toute administration communale. En tant qu'institution de proximité, la Commune est en contact direct et permanent avec les citoyens, ce qui rend la communication indispensable pour assurer l'efficacité administrative, la transparence de l'action publique et la participation citoyenne.

Tout d'abord, la communication interne joue un rôle déterminant dans l'organisation et la coordination des services communaux. Une circulation fluide de l'information entre les élus et les cadres administratifs permet une meilleure compréhension des missions, une répartition claire des responsabilités et une exécution plus efficace des décisions. Elle contribue également à prévenir les conflits, à réduire les erreurs et à améliorer le climat de travail au sein de l'administration.

Ensuite, la communication externe est un outil fondamental pour garantir la qualité du service public. En informant les citoyens sur les procédures administratives, les décisions locales et les services disponibles, l'administration communale facilite l'accès à l'information et renforce l'égalité de traitement des administrés. Une communication claire et accessible permet également de simplifier les démarches administratives et de répondre plus efficacement aux attentes de la population.

Par ailleurs, la communication favorise la transparence et la bonne gouvernance. En expliquant ses choix, ses projets et l'utilisation des ressources publiques, l'administration communale renforce la confiance des citoyens et limite les risques de désinformation. La transparence ainsi assurée contribue à la légitimité de l'action communale.

Enfin, une communication efficace encourage la participation citoyenne et l'implication des habitants dans la vie locale. En diffusant l'information relative aux consultations publiques, aux projets de développement et aux initiatives communales, l'administration crée un cadre propice au dialogue et à la collaboration entre les autorités locales et la population.

En conclusion, la communication apparaît comme un levier stratégique pour l'administration communale. Elle améliore la performance interne, renforce la relation entre l'administration et les citoyens et contribue à la mise en œuvre d'une gouvernance locale transparente, participative et efficace.

Je tiens à remercier chaleureusement les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que nos partenaires institutionnels et privés, pour leurs efforts déployés, afin de servir le bien commun. Il appartient à chacune et à chacun d'entre nous de contribuer à l'ensemble et modeler un village prêt à relever les défis.

101 Municipalité et secrétariat municipal

M. Stéphane Porzi occupe la fonction de Syndic depuis le 1^{er} juillet 2021. Il est appuyé par M. Anthony Hennard, vice-syndic, ainsi que M^{mes} Véronique Savioz, Anouk Gäumann et M. Jan von Overbeck, municipaux.

La Municipalité est organisée de la façon suivante :

M. Stéphane Porzi, Syndic	Administration générale, ressources humaines, piscine et sociétés locales
M. Anthony Hennard, vice-syndic	Service administratif, finances, écoles et social
M ^{me} Véronique Savioz	Aménagement du territoire, police des constructions, infrastructures, STEPi et service des eaux
M ^{me} Anouk Gäumann	Domaines, sécurité, environnement et espaces publics
M. Jan von Overbeck	Bâtiments, infrastructures sportives, énergies et associations culturelles

La Municipalité s'est réunie à 50 reprises le lundi après-midi, sous la présidence de M. Stéphane Porzi, Syndic, ou de M. Anthony Hennard, vice-syndic. Elle a tenu 48 séances ordinaires et 2 séances d'investissements.

Fin 2025, la Municipalité a passé en revue les dossiers traités depuis son entrée en fonction pour faire un bilan de la législature 2021-2026. Elle a gardé le cap, malgré la pandémie du COVID-19, la crise énergétique de 2022-2023, les conséquences de l'incendie de la déchèterie, la tempête historique de juin 2023, la fermeture de Vetropack et l'annonce de la fermeture de l'office postal.

Comme à chaque fin de législature, les citoyens ont été invités à une séance d'information avant l'ouverture des candidatures pour le renouvellement général des Autorités. Celle-ci s'est déroulée le 4 décembre 2025 devant environ 150 personnes. A cette occasion, la présidente du Conseil communal a expliqué le rôle et les tâches de l'organe délibérant. La Municipalité a ensuite présenté son bilan (le texte complet est disponible sur notre site Internet). Les présidents des trois partis politiques actifs sur Saint-Prex ont eu l'opportunité de présenter leur programme.

102 Conseil communal

M. Louis-Claude Pittet a occupé la fonction de président du Conseil du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025. Il était secondé par M^{me} Adélaïde Tschanz, vice-présidente, qui est devenue présidente au 1^{er} juillet 2025. Elle est elle-même secondée par M. François Siegwart, vice-président.

M^{me} Olivia Sahin-Cajuste est secrétaire du Conseil depuis le 1^{er} novembre 2024.

M^{me} Doris Manz est huissière depuis le 25 septembre 2024.

Durant l'année 2025, 18 préavis ont été déposés (15 en 2024). Un préavis a été renvoyé à la Municipalité. Les autres ont été adoptés par le Conseil.

Aucun préavis n'a été bouclé en 2025.

103 Règlements communaux

Le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires, adopté le 11 décembre 2024 par le Conseil communal, est entré en vigueur au 1^{er} mars 2025.

La Municipalité a adopté, le 3 novembre 2025, une directive communale relative à l'octroi du statut de société ou association locale.

104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés

En 2025, la Municipalité a signé les conventions suivantes :

- une convention d'exploitation de l'installation de tir du Stand des Vaux à Etoy,
- une convention avec les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) pour la propreté, l'entretien et la prise en charge des coûts des éléments installés sur les biens-fonds mis à disposition par la Commune pour les arrêts de bus,
- une convention avec l'ARCAM concernant le Slow Pass (entrées moitié prix à la piscine pour les touristes bénéficiant de la carte d'hôte),
- un contrat de prêt à usage de place de parc avec Mobility Société coopérative pour la place n° 33 du P+R de la Gare,
- une convention d'usage des bâtiments existants et à construire – restriction de vente – sur la parcelle n° 134 du PA « Le Motty », **devenue caduque suite à la non-entrée en vigueur du PA (art. 12),**
- une convention financière entre les Communes de Saint-Prex, Lully et Tolochenaz et l'Etat de Vaud, Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, au sujet de la réalisation du projet de la 5^e étape de requalification de la RC 1 entre le carrefour du Banc-des-Pauvres à Saint-Prex et la limite communale Ouest de Morges.

La Municipalité n'a pas signé de servitude en 2025 (2 en 2024).

105 Registre civique

3'963 électrices et électeurs (3'872 en 2024), dont 955 étrangers (900 en 2024), sont inscrits au registre civique au niveau communal.

3 scrutins se sont déroulés en 2025 (4 scrutins en 2024). La participation moyenne s'élève à 46,84 % (53,20 % en 2024).

En 2025, nous avons contrôlé 515 signatures (704 en 2024) pour des initiatives populaires fédérales ou des référendums. 74 d'entre elles n'étaient pas valables, soit 14,37 % (120 en 2024, soit 17,04 %).

106 Justice

106.01 Justice de Paix

La justice de Paix a prononcé 1 mise à ban (2 en 2024) :

- Interdiction de stationner au chemin du Mont-de-Fourches, chemin des Oiseaux 6, 6a-b et 8, « En Moralle ».

108 Administration générale

108.01.01 Correspondance mineure

Le secrétariat a délivré 4 actes de mœurs en 2025 (sans changement par rapport à 2024).

108.01.02 Préfecture

La Préfecture a organisé une Fête des Municipalités sur la place de fête du Giron le jeudi 7 août, soit quelques jours avant l'ouverture officielle de la manifestation.

La Préfecture a aussi réuni tous les Syndics du district à quatre reprises en 2025 (3 en 2024). Différents thèmes ont été abordés, comme :

- le programme Climat du Service de Sécurité Civile et Militaire (SSCM) et la formation Gestion de Crise,
- la modification de la loi sur les communes,
- la lutte contre le frelon asiatique,
- les bonnes pratiques en matière d'IA,
- la présentation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et le point de situation dans le district,
- la Réforme Eglise à l'horizon 2029.

La traditionnelle visite du Préfet, M. Boris Cuanoud, dont le but est de s'assurer que les registres communaux soient bien tenus, s'est déroulée le 18 septembre 2024. La prochaine aura lieu en 2026.

108.01.03 Conseil d'Etat

Par l'intermédiaire de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), le Conseil d'Etat a mis en consultation publique l'avant-projet de la révision totale de la loi sur les communes. Ce projet a suscité de très nombreuses réactions. Le projet est en cours d'adaptation. Sa mise en vigueur, planifiée pour le 1^{er} juillet 2026, est reportée à une date ultérieure.

108.02 Bourgeoisie et naturalisation

En 2025, nous avons reçu 29 dossiers de naturalisation. Le Service administratif a procédé en présentiel à l'établissement de 38 rapports d'enquête, qui concernent en tout 35 adultes et 13 enfants.

8 sessions de tests de connaissances ont pu avoir lieu et aucune audition facultative devant la commission des naturalisations n'a été nécessaire.

57 de nos habitants ont obtenu la nationalité suisse en 2025, dont 49 personnes avec la bourgeoisie de Saint-Prex.

108.03 Avis officiels (informations communales, La Balise, etc.)

La Balise est publiée quatre fois par an. Elle est envoyée à l'ensemble des habitants par La Poste. Elle se trouve aussi en ligne sur notre site internet.

Les informations communales renseignent la population sur les différents événements et les actualités importantes. Elles sont envoyées chaque mois à l'ensemble des habitants par La Poste et sont disponibles en ligne sur notre site internet.

108.04 Associations et relations extérieures

- L'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises ont pour but de défendre les intérêts des Communes et leur autonomie propre aux valeurs vaudoises. Elles exercent un rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les Communes et aident ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives. Elles participent à des groupes de réflexion ou font connaître leur point de vue dès l'ébauche de certains projets.
- Littoral Parc : Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité et par un membre de la Municipalité à l'assemblée des délégués.

Il s'agit de la plus grande zone d'activités du canton. Ce site stratégique se distingue par la pluralité de ses pôles de compétences. Les infrastructures sont adaptées aux start-ups, PME et multinationales à haute valeur ajoutée avec une accessibilité par le rail, l'autoroute, l'aéroport et en transports publics. La zone de Littoral Parc héberge 250 entreprises et 5'500 emplois. L'Association des entreprises de Littoral Parc compte, quant à elle, environ 30 entreprises qui représentent 4'000 emplois, soit 80 % des emplois de la zone.

- ARCAM : Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité, mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

Créée en 2009, l'ARCAM est l'interlocutrice officielle du Canton pour le développement économique du district de Morges. Elle fédère 54 Communes du district, représentant une population d'environ 87'000 habitants et où environ 7'000 entreprises sont actives, générant plus de 45'000 emplois.

Son objectif principal est de promouvoir un développement économique harmonieux à travers une stratégie régionale cohérente. Elle encourage et soutient les initiatives d'intérêt régional, accompagnant les Communes, les entreprises et les porteurs des projets dans la réalisation de projets.

L'ARCAM joue d'une part, un rôle clé dans les domaines essentiels de l'aménagement du territoire, la mobilité, la promotion économique, le développement régional, le développement des projets et infrastructures touristiques et la gestion des taxes de séjour, et d'autre part, aide les communes, les entreprises et les porteurs de projets à obtenir des subventions régionales, cantonales ou fédérales, contribuant ainsi activement à la prospérité et à l'attractivité du district.

L'ARCAM occupe, depuis l'été 2024, le dernier étage de l'ancienne administration communale au chemin de Penguey.

Le rapport de gestion de l'ARCAM sera disponible en intégralité sur notre site Internet, dès sa publication.

- Région Morges : Saint-Prex est représenté par le Syndic au groupe de pilotage (Assemblée des Syndics), mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents comités de pilotage (COPOL) et groupes de travail constitués dans le cadre d'études spécifiques.

L'association Région Morges a été constituée en 2008. Depuis, elle vise la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal (PDCn) ou le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Dix Communes font partie de l'association. Il s'agit de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges,

Saint-Prex et Tolochenaz. Région Morges ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel, mais occupe plutôt un rôle de facilitateur.

À l'instar de chaque Municipalité au début de son mandat, l'association Région Morges s'est elle aussi dotée d'un programme de législation qui s'articule autour de cinq principes qui vont modeler notre territoire de demain :

- Un territoire dynamique et porteur de valeurs écologiques : les agglomérations sont les secteurs permettant le plus facilement d'acquérir des comportements durables grâce à l'efficacité des transports publics et des infrastructures de mobilité douce.
- Un territoire apaisé : réduire ses déplacements quotidiens motorisés. Avoir son lieu de travail, son école, son médecin, ses loisirs et ses commerces un peu plus près de chez soi et/ou bien reliés en transports publics et en mobilité douce, c'est un peu plus de temps pour soi.
- Un territoire résilient : pour planifier un territoire plus frais en été et une gestion des eaux de pluie permettant à la fois d'absorber le surplus de précipitations et de pallier la sécheresse. La végétalisation, les cours d'eau et des sols perméables sont nos plus grands alliés !
- Un territoire plein de ressources et d'énergie : soleil, géothermie, agriculture, patrimoine arboré et bâti, la région morgienne est dotée d'atouts primordiaux pour une production et consommation durables. Région Morges s'engage à promouvoir la production et la consommation d'énergies locales et durables.
- Un territoire force de propositions : se former, s'informer et informer, engager les bons experts, diffuser la culture de la transition écologique, Région Morges s'engage à trouver et proposer les meilleures solutions en urbanisme, mobilité et environnement pour atteindre ses objectifs !

Un nouveau volet, avec l'intégration officielle du sport et de l'activité physique, vient compléter les axes Mobilité (3 réunions en 2025), Urbanisation (4 réunions en 2025) et Environnement (4 réunions en 2025), permettant une approche territoriale véritablement transversale. La séance de démarrage de ce nouveau COPOL a eu lieu en décembre 2025.

Le Comité de Région Morges s'est réuni à 8 reprises en 2025 et l'Assemblée des Syndics a été convoquée 4 fois en 2025.

- Relations inter-municipalités : la Municipalité a reçu l'organe exécutif de la Commune de Châtel-St-Denis le 28 août pour un échange intercantonal et une visite des infrastructures saint-preyardes. Elle a rencontré les Autorités de Montricher le 29 septembre, celles de Tolochenaz le 10 novembre et celles de Lussy-sur-Morges le 1^{er} décembre pour partager un moment convivial. La traditionnelle rencontre Etoy, Buchillon et Saint-Prex (EBS) s'est déroulée le 27 novembre à Buchillon.

108.05 Promotion de la Commune

Promenades : En 2025, Pierre Corajoud a guidé trois balades (contre 4 en 2024). Le thème de la première balade portait sur l'eau, celui de la suivante sur l'histoire du Bourg et la dernière sur les arbres dans les couleurs automnales.

Concours photos : Ayant constaté un certain essoufflement, la Municipalité a décidé d'organiser désormais le concours photos tous les deux ans. Il n'y a donc pas eu de concours en 2025.

Médailles Genius Loci : En 2025, nous comptons huit médailles « Genius Loci » qui ont été installées dans le Bourg de Saint-Prex, invitant à partir à la découverte des secrets de la Commune à travers des lieux emblématiques. Grâce aux QR codes intégrés, les promeneurs peuvent accéder à des contenus permettant d'en apprendre davantage et de révéler l'histoire propre à chaque site.

Une collaboration est mise en place entre l'Association HistoPrex et la Commune pour la gestion de ce projet. HistoPrex se charge de la rédaction des contenus relatifs aux secrets des lieux.

Les médailles sont situées aux emplacements suivants : le plongeur à la plage du Chauchy, le collège du Chauchy, la Tour de l'Horloge, la forge (bâtiment de l'Office du tourisme à la rue Couvaloup 5), le Foyer (Grand-Rue 11), l'atelier Taille-Douce de Pietro Sarto (Grand-Rue 15), le Manoir (rue Forel 15) et le Château (rue de la Tour 1). À terme, d'autres médailles seront installées.

108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.)

La Commune de Saint-Prex a organisé les réceptions importantes suivantes :

- La réception des personnes naturalisées le 23 janvier au carnotzet, selon une nouvelle formule, distincte de celle des nouveaux habitants.
- La réception des nouveaux habitants le 6 novembre au Vieux-Moulin.
- La réception des jeunes citoyens le 20 novembre au carnotzet.

Nous avons adressé nos vœux à 36 personnes qui ont eu 80 ans, 19 qui ont eu 85 ans et 43 autres personnes âgées de 91 ans et plus, soit en totalité 98 personnes. En outre, 8 personnes âgées de 90 ans ont reçu la visite d'une délégation municipale (7 en 2024).

108.07 Transports et communications

Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent venir au service administratif pour acheter des cartes journalières CFF. Le prix varie en fonction de la date du voyage, de la classe (1^{re} ou 2^e) et de la possession ou non d'un abonnement demi-tarif.

Nous poursuivons notre partenariat avec la CGN pour la vente, à l'Office du tourisme et au service administratif, de cartes journalières qui sont désormais nominatives et datées.

A la demande de la SEFA (Société Electrique des Forces de l'Aubonne), un espace côté Nord de la gare CFF a été mis à disposition, pour créer une station de vélos en libre-service. Après une phase-test à Aubonne, le réseau Pick e-Bike dessert Saint-Prex et les Communes d'Allaman, Buchillon, Etoy, Féchy, Lavigny, Saint-Livres, Villars-sous-Yens et Yens. Entre la mise en service et décembre 2025, 198 locations ont débuté ou se sont terminées à la gare de Saint-Prex.

Une place de parc du P+R de la Gare est mise gratuitement à disposition de la société Mobility Car Sharing depuis décembre 2025. Les frais de marquage/signalisation ont été pris en charge par l'exploitant.

Le projet de fermeture de l'office postal est provisoirement en stand-by, car la Poste n'a pas encore trouvé de partenaire privé pour la reprise des prestations postales.

Les travaux de modernisation de la gare ont été mis à l'enquête entre le 29 octobre et le 27 novembre 2025. Ceux-ci permettront d'assurer un accès facilité aux quais et aux trains, grâce à un rehaussement des quais, une modification de la rampe d'accès au quai 1, mais aussi la

création d'une rampe d'accès au quai central. Ils débiteront en février 2027, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire, et devraient se terminer à la fin de l'année 2029.

108.08 Personnel communal

Une fonction RH renforcée au service de la stabilité et du pilotage

L'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif de la fonction RH, tant sur le plan organisationnel que stratégique. Dans un contexte communal exigeant et en constante évolution, les RH ont poursuivi un objectif clair : garantir une gestion du personnel fiable, cohérente et conforme au cadre légal, tout en soutenant la Municipalité et les services dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

La mise en place de tableaux de bord RH et de rapports mensuels a permis d'objectiver la situation du personnel, d'en suivre l'évolution et de renforcer l'aide à la décision.

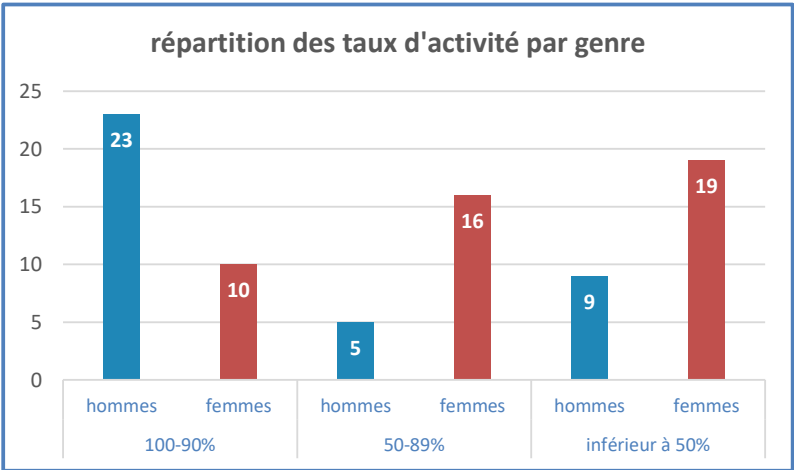
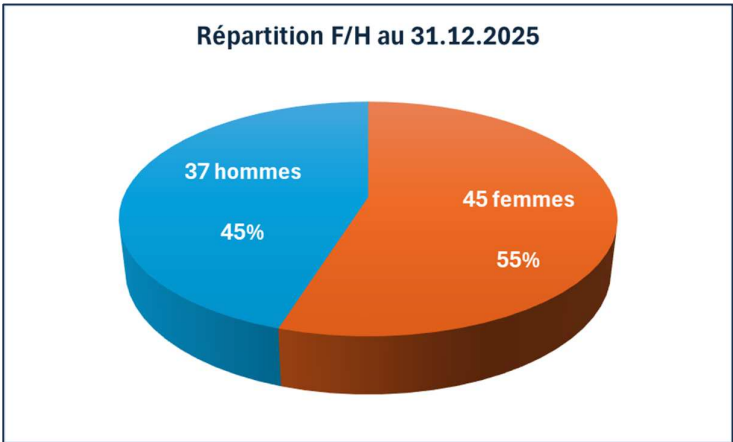


Extrait du rapport mensuel de juillet 2025
La Commune en un clin d'œil :

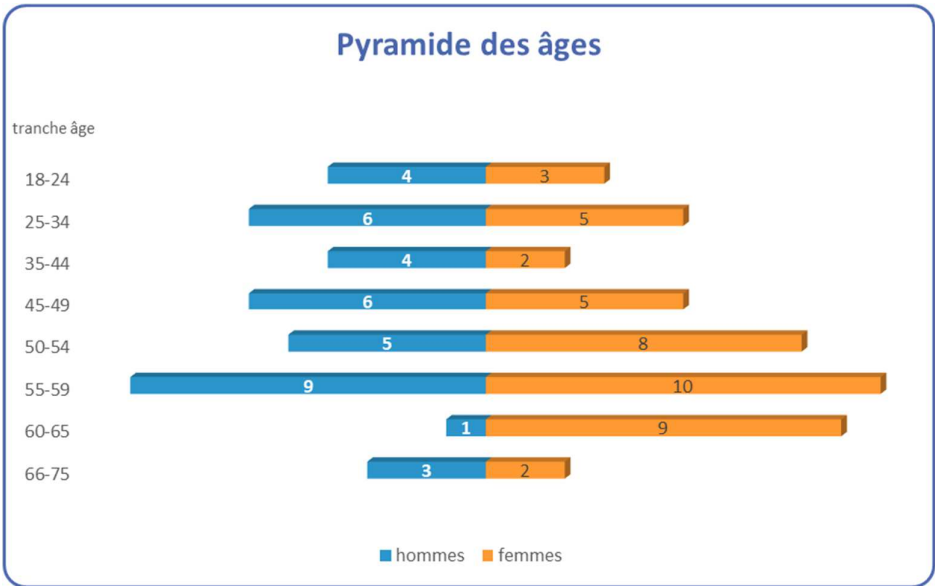
- 75 collaborateurs sur le payroll
- 342K de salaire en juillet
- 4 mouvements RH
- 950h supplémentaires
- 500h d'absences

Effectif et gestion de la relève

Au 31 décembre 2025, l'effectif communal compte 82 collaboratrices et collaborateurs, représentant 52,28 ETP (hors Municipalité et auxiliaires). La répartition des taux d'activité met en évidence que les femmes occupent en majorité des postes à temps partiel (35 femmes contre 14 hommes), fait caractéristique du fonctionnement communal et de certains métiers spécifiques comme à l'AREMS-APEMS, dans les cantines scolaires, pour les devoirs surveillés ou encore à la bibliothèque.



33 personnes entre 90-100% ; 21 personnes entre 50-89% ; 28 personnes inférieur à 50%



L’analyse de la pyramide des âges met en évidence une concentration significative de collaboratrices et collaborateurs dans les classes d’âge entre 55 et 65 ans (29 personnes, soit

35 % du personnel). Au regard de cette structure, plusieurs départs sont prévisibles dans les cinq à dix prochaines années, avec un impact potentiel sur des fonctions-clés de l'administration communale.

Cette situation représente un enjeu important en matière de continuité des prestations et de transmission des connaissances. Or, dans le contexte financier actuel, la Commune ne dispose pas de la marge budgétaire nécessaire pour anticiper ces départs par un doublage systématique des postes stratégiques.

Mouvements du personnel

L'année 2025 se distingue par une activité particulièrement soutenue en matière de mouvements du personnel, avec 75 mutations traitées (33 en 2024). Ces mutations recouvrent un ensemble de situations (engagements, fins de contrats, changements de taux, de fonction ou de salaire) et traduisent à la fois le dynamisme de l'organisation et la complexité croissante de la gestion administrative.

Récapitulation 2025				
	démission/ licenciement	engagement ou renouvellement (tempo, CDD, civiliste)	mutation (chgmt taux ou fonction ou salaire)	total
janv	3	1	1	5
févr	3	1	1	5
mars	1	3	0	4
avr	1	2	0	3
mai	3	4	0	7
juin	1	7	3	11
juil	3	0	1	4
août	2	3	1	6
sept	2	4	4	10
oct	0	5	3	8
nov	1	2	5	8
déc	1	1	2	4
Total	21	33	21	75

Turnover – rotation du personnel

Le taux de turnover lissé sur l'année 2025 s'élève à 20,5 %, soit un niveau supérieur aux valeurs généralement observées comme optimales. Ce constat doit toutefois être analysé avec nuance. Il peut s'expliquer en partie par des facteurs liés au marché de l'emploi actuellement favorable, mais également par le contexte organisationnel, tel que la répartition de la charge de travail, les perspectives d'évolution, les conditions de travail ou encore l'accompagnement managérial.

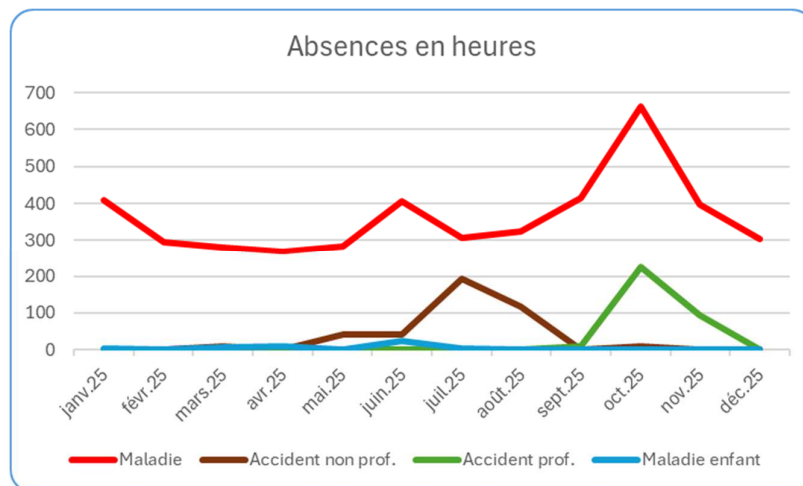
Ce niveau de rotation a un impact direct, tant en termes de continuité des prestations que de charge pour les équipes et pour la fonction RH. Il conduit à renforcer l'attention portée au recrutement et à l'intégration des nouveaux collaborateurs, à l'accompagnement des chefs de service et à la clarification des rôles et des processus.

lissé janv-déc.25	
effectif moyen	83
départs	19
arrivées	15
turn over en %	20.5

Le turn over (ou rotation du personnel) sert à observer la « santé » d'une entreprise.
Un taux optimal se situe entre 8 % et 12 %.

Santé au travail et absences

Le volume total des absences en 2025 s'élève à 4'241 heures, soit l'équivalent de 3,6 ETP. Les absences sont principalement liées à la maladie, suivies des accidents professionnels et non professionnels. Ces données, issues du système de timbrage, permettent un suivi précis de l'évolution sur l'année.



Pour 2026, il est prévu de consolider le pilotage des absences par le développement d'indicateurs RH plus fins (fréquence, durée et typologie), de formaliser une directive communale en matière de gestion des absences — intégrant un entretien de retour systématique — et de renforcer l'accompagnement des cadres. Ces mesures visent à améliorer la prévention et la détection précoce des situations sensibles.

Optimisation des outils et processus RH

Parallèlement à la gestion courante, l'année 2025 a permis des actions sur plusieurs axes de développement prioritaires :

- mise en place de tableaux de bord et rapports RH,
- refonte du formulaire d'entretien annuel d'évaluation, ainsi que de son processus,
- généralisation de l'entretien de bilan après trois mois,
- rédaction progressive des cahiers des charges,
- optimisation de certaines prestations externes, avec gains financiers à la clé.

Ces démarches permettent de sécuriser les processus, d'améliorer la traçabilité des décisions et de soutenir la Municipalité et les cadres dans l'exercice de leurs responsabilités.

Perspectives

Les enjeux RH à venir demeurent importants, en particulier en matière de gestion de l'absentéisme, gestion de la relève, d'accompagnement des cadres et d'identification des

responsabilités de chacune et chacun. Les bases posées en 2025 constituent toutefois un socle solide pour poursuivre une gestion du personnel fiable, rigoureuse et génératrice de valeur ajoutée pour la collectivité.

108.09 Economat, mobilier, informatique, télécom

Notre infrastructure informatique est en continuelle évolution. Fin 2025, nous avons 47 utilisateurs (sans compter les comptes administrateur) qui utilisaient nos serveurs et nos programmes (43 en 2024). A cela, il faut ajouter 18 collaborateurs qui ont uniquement une messagerie ou une licence Outlook (sans changement par rapport à 2024).

L'infrastructure IT de la Commune est entièrement virtualisée. Cela veut dire que nous n'avons aucun serveur au sein du bâtiment administratif, ce qui nous évite l'entretien et la mise à jour d'une salle serveur et nous protège également des risques inhérents, tels que feu, inondation, etc. L'hébergement de nos systèmes et de nos données est en Suisse. Les sauvegardes (encryptées) sont stockées en Europe. Nos différents systèmes sont maintenus et mis à jour régulièrement.

A l'administration, nous utilisons des terminaux. Il n'y a donc pas d'ordinateur avec des données stockées en local.

Aucun incident n'est à signaler durant l'année écoulée, nos services ont toujours été disponibles.

Après de nombreux échanges et réflexions, il est apparu que notre site ne répondait plus aux besoins de la Commune. Avec le temps, cet outil était devenu de plus en plus complexe à administrer et peu intuitif, tant pour la gestion interne que pour la recherche d'informations par les utilisateurs. Au lieu de procéder à une nouvelle mise à jour, la Municipalité a exploré d'autres solutions disponibles sur le marché. Plusieurs entreprises ont été contactées et évaluées, afin de proposer une alternative plus adaptée. Le choix s'est porté sur une entreprise de Saint-Prex. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2025, nous disposons d'un nouveau site Internet avec une structure repensée et un design plus moderne.

108.10 Archives

Nous avons rencontré des archivistes professionnels pour faire un état de nos archives, en vue de procéder à une épuration des documents, conformément aux bases légales (loi sur l'archivage LArch). La mise en œuvre est planifiée sur plusieurs années.

108.11 Dons effectués par la Commune

La Municipalité soutient chaque année différentes structures. Au vu du nombre élevé de demandes, elle privilégie les organismes locaux.

108.12 Fondation Irène Leroy

La Commune de Saint-Prex gère l'administration et la comptabilité de cette fondation, qui vient en aide aux plus démunis de manière ponctuelle. Le Conseil de fondation se réunit habituellement une fois par année en mai, sous la présidence de M. le Syndic qui œuvre comme Président de la fondation. En novembre, une séance extraordinaire a été agendée, afin de discuter des travaux relatifs à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment du Vieux-Collège 11.

IV. Finances

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'année 2025 ressemble à celle de 2024. Nous continuons de subir une crise majeure en lien direct ou indirect avec la guerre en Ukraine. Malgré une inflation stabilisée, les coûts énergétiques sont toujours en dessus de leurs valeurs moyennes. Cela impacte durablement notre population et notre Commune.

Nous avons observé une entrée exceptionnelle de l'impôt sur donation cette année qui se reflète évidemment sous différents comptes dans les états financiers.

Nos finances communales présentent un bouclage de l'exercice 2025 avec une marge d'autofinancement de CHF 15'523'060. Les revenus enregistrés sont en forte hausse de 43,5 % en comparaison de 2024.

201 Correspondance de la Bourse

Bien qu'elle soit entièrement satisfaite de la collaboration et du professionnalisme du cabinet d'audit, la Municipalité a souhaité apporter un regard neuf sur l'audit des comptes communaux. Ainsi, après une longue collaboration avec la même société fiduciaire, elle a mis au concours le mandat de révision. Le nouveau mandataire procède au contrôle des comptes communaux, de ceux de l'ASISE et de la Fondation Irène Leroy, depuis l'exercice comptable 2025.

202 Comptabilité générale

Le résultat opérationnel de 2025 s'élève à CHF 11'615'235 d'excédents de revenus par rapport aux dépenses, alors que le budget prévoyait un résultat positif de CHF 617'000. La marge d'autofinancement de la Commune au 31 décembre 2025 (résultat avant amortissements non financiers et mouvements de réserve) se monte, quant à elle, à CHF 15'523'060 contre CHF 3'259'300 au budget et CHF 6'829'183 au 31 décembre 2024. Par rapport au budget, ce résultat peut être qualifié d'exceptionnel. Ce sont principalement des éléments extraordinaires tels que des recettes supplémentaires de 21 millions sur les revenus fiscaux (40) ; dont 15 millions sur les impôts sur les donations et successions et 4 millions sur les impôts liés aux entreprises. A cela s'ajoute près de 2 millions versés par l'ECA pour la reconstruction de notre nouveau Centre Technique Communal (CTC). Les produits supplémentaires liés aux recettes fiscales ont également généré des charges additionnelles d'un peu moins de 13 millions.

203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition)

Par rapport à l'année 2024, nous constatons une hausse très importante des recettes fiscales de CHF 22'807'777. Les impôts directs sur les personnes physiques (400) sont en augmentation de 9 % à CHF 19'823'044. L'augmentation est de 73 % (CHF 5'222'004) pour les impôts directs sur les personnes morales (401). La différence est de 480 % (CHF 15'907'570) sur les autres impôts directs (402).

Il est à relever que le budget sur les impôts des personnes morales avait été établi à la suite d'une visite à l'Administration cantonale des impôts (ACI). A l'opposé des impôts des personnes physiques qui sont, sauf exceptions, relativement stables et aisément prévisibles, en ce qui concerne les personnes morales, quelques contribuables influent de manière importante sur les impôts. Nous remarquons que, même en prenant compte des informations à disposition de l'ACI,

il est donc très difficile de prévoir ces rentrées fiscales. La variation des impôts conjoncturels est évidemment impossible à prévoir.

Le compte 30 « Charges de personnel » se monte à CHF 6'181'982 contre CHF 6'299'250 au budget et CHF 5'968'674 pour l'année 2024. Il est donc stable, tout comme le nombre d'ETP.

Les charges des comptes 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » ont été globalement bien maîtrisées. Elles se montent à CHF 5'434'545 au 31 décembre 2025, soit en baisse de CHF 27'176 par rapport à 2024 et de CHF 552'655 par rapport au budget.

Il est encore à signaler qu'entre les deux exercices, le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs officiels (SCRIS) se monte à 5'922 habitants au 31 décembre 2025, en augmentation de 54 personnes.

Les chiffres du SCRIS ne tiennent pas compte de certaines catégories d'habitants, contrairement au service de la population qui prend en compte les catégories « établis » et « en séjour ». En outre, ils ne sont pas arrêtés à la même date, ce qui explique la différence avec les indications figurant dans le chapitre IX Affaires sociales.

Le nouveau règlement communal pour la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires est entré en vigueur au 1^{er} mars 2025. Les hébergeurs professionnels ou privés (Airbnb et associés) ont l'obligation de s'annoncer aux Autorités, conformément à la loi sur les activités économiques. La mission de gestion et de perception des taxes de séjour a été déléguée à l'ARCAM. Les loueurs doivent se mettre en règle, sous peine de contravention.

204 Service financier

204.04 Emprunts

Les emprunts de la Commune ont diminué de CHF 350'000 en 2025. Les dépenses sur préavis sont de CHF 7'056'247 pour le patrimoine administratif et CHF 2'599'405 pour le patrimoine financier, soit CHF 9'655'652.

Au 31 décembre 2025, les emprunts totaux se montent à CHF 55'800'000 contre CHF 56'150'000 au 31 décembre 2024. La diminution est expliquée par l'amortissement annuel de deux emprunts auprès de PostFinance.

206 Assurances

L'ensemble des factures, relatives à la reconstruction des locaux du Glapin qui ont brûlé le 29 juin 2020, a été transmis à l'ECA à mi-décembre. La Municipalité a dû négocier âprement le montant des indemnisations. Celles-ci ont été versées. Ainsi, toutes les procédures avec les assurances sont closes.

Sur recommandation de notre courtier en assurances, nous avons changé de compagnie pour les assurances de personne (assurance accidents obligatoire selon la LAA, complément à l'assurance accidents obligatoire et assurance maladie collective). Par contre, nous avons reconduit tacitement pour un an le contrat pour la responsabilité civile.

V. Domaines et bâtiments / propriétés communales

La parole à...

- *Anouk Gäumann, municipale*

L'année 2025 restera marquée par un engagement fort en faveur du verdissement de notre territoire communal. Suite à l'acceptation du préavis n° 11/09.2024, un ambitieux programme de plantations a pu être concrétisé sur quatre sites stratégiques : la Plage du Chauchy, la Place d'Armes et son prolongement vers le port de Taillecou, le Vieux-Moulin, ainsi que le complexe sportif de Marcy.

Au total, 220 arbres, 100 arbustes et 50 arbres fruitiers ont été plantés au cours de l'année. Trente arbres supplémentaires viendront encore compléter ces aménagements, accompagnés de la réalisation de fosses de Stockholm au Centre sportif et scolaire du Cherrat. À terme, près de 400 nouveaux arbres contribueront à renforcer significativement la canopée communale.

Au-delà de l'embellissement paysager, ces plantations constituent une réponse concrète aux défis climatiques. Elles permettront d'apporter ombre et fraîcheur lors des épisodes de canicule estivale appelés à se multiplier. Le choix des essences représente à cet égard un véritable défi : il s'agit d'anticiper les conditions climatiques futures. Certaines essences indigènes montrent déjà leurs limites face aux sécheresses répétées. Nous avons donc privilégié des écotypes méridionaux, capables de résister à des chaleurs accrues tout en supportant des hivers froids. La diversification des plantations demeure une priorité, afin de limiter les risques en cas de maladies ou d'adaptations insuffisantes de certaines espèces.

Cette action d'envergure a pu être menée grâce au soutien des subventions cantonales. Dans une perspective à plus long terme, nous souhaitons également encourager les habitantes et habitants à participer à cet effort collectif en augmentant la canopée sur leurs propres parcelles.

L'année 2025 a également été marquée par un moment particulièrement attendu : le retour du Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), ainsi que du Service des eaux (SEaux) dans le nouveau Centre technique communal (CTC) détruit par l'incendie de 29 juin 2020.

Son inauguration en novembre, organisée dans la halle du centre, a réuni la population autour d'un moment convivial. Partager une raclette pour célébrer ce retour a permis de souligner l'importance de cet équipement pour le bon fonctionnement de notre Commune.

- *Jan von Overbeck, municipal*

En plus des activités traditionnelles, le service des bâtiments (SBât) a eu de nombreuses activités en relation avec la volonté municipale d'une transition énergétique pragmatique. Dans cet esprit, la collaboration avec HERUS de l'EPFL s'est poursuivie en 2025, afin de nous aider pour une planification à long terme, ainsi que pour être à la source des innovations technologiques.

Dans le même esprit, la Municipalité a poursuivi les projets d'isolation de ses bâtiments, ceci en ligne avec la stratégie « chaleur » de la Confédération. Ainsi, les préavis n^{os} 11/12.2023 et 08/06.2024 pour financer la rénovation, l'assainissement énergétique et l'isolation du centre sportif et culturel du Vieux-Moulin sont en voie de réalisation, avec une première étape achevée en septembre 2025.

Durant l'été 2025, l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Sous-Allens a été rénovée.

Les bâtiments de la place de l'Horloge, ainsi que la place elle-même, ont été rénovés. Trois appartements ont été créés, ainsi qu'un nouveau restaurant et un local de stockage. Les travaux, bien que très complexes vu qu'il s'agit d'un bâtiment classé, ont pu être en grande partie achevés pour les jeudis de l'Avent.

303 Domaines communaux

303.01 Terrains, parcelles communales, étangs

En 2025, la société Alterimo qui gère l'immeuble du « Clos du Cerisier » situé au chemin de la Scierie a reçu deux résiliations pour les logements adaptés (sans changement par rapport à 2024). Conformément au règlement mis en place, la gérante a consulté le CMS et la Commune pour la relocation de ces appartements. La Municipalité a validé les dossiers proposés. Une des deux locataires résidait déjà à Saint-Prex.

Les deux demandes d'autorisation relatives à l'installation de systèmes de vidéosurveillance ont été validées par la Préfecture, respectivement en juin et en septembre 2025. Ladite installation est prévue sur différents sites du domaine public, afin de dissuader la perpétration d'infractions contre les personnes ou les biens et d'apporter des moyens de preuve en cas de faits constatés. La mise en service est planifiée durant l'année 2026.

La campagne « parrainer un arbre », lancée au printemps 2025, a rencontré un joli succès. Cette offre réservée aux habitants de Saint-Prex permet de participer à l'augmentation de la canopée dans le village et à l'amélioration du bien-être de toute la population. 48 parrainages ont été enregistrés en 2025. D'ici 3 à 5 ans, les parrains pourront planter leur/s arbre/s dans leur jardin, l'offrir à un proche ou en faire don à la Commune. Cependant, l'arbre doit impérativement rester à Saint-Prex.

303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers

Un entretien sylvicole a été réalisé dans la bande boisée située au Sud des jardins sous Vegney.

Au boisé du Coulet, deux interventions ont été réalisées principalement pour dégager les cellules plantées, couper les néophytes envahissantes et dégager le sentier piétonnier reliant la plage du Coulet.

Des interventions sécuritaires ont été réalisées le long de la route de Lussy et du chemin de la Chasse par l'abattage des 11 tiges.

Les collaborateurs du groupement forestier ont procédé à 4 interventions pour l'arrachage de la Renouée du Japon dans la zone de la Rapaz.

8 stères de bois, provenant des arbres tombés au Coulet lors de la tempête du 22 juin 2023, ont été vendues aux citoyens; il en reste 30 à vendre.

Les Communes du triage forestier de Ballens et Mollens organisent chaque année, à tour de rôle, une rencontre récréative familiale à la fin de l'été, avec enfants et petits-enfants, pour faire découvrir leurs forêts aux membres des autres Municipalités et à leurs chefs de service. L'inspecteur et le garde-forestier sont également conviés à cette journée. Cette dernière a eu lieu le 13 septembre à Berolle.

303.04 Jardins communaux

Nous avons attribué 7 jardins à de nouvelles personnes, dont 2 suite à des résiliations et 1 suite à un décès.

À relever que parmi ces attributions, 3 jardins ont été fractionnés.

Une liste d'attente de 54 personnes existe et nous attribuons les jardins en suivant cette liste.

La Municipalité a mis à disposition des élèves des collèges de Sous-Allens et du Cherrat une petite partie de la parcelle communale n° 376 pour cultiver un jardin potager. Le SEEP a labouré la parcelle et posé une clôture en châtaigner pour délimiter la zone.

303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet)

29 demandes d'inscription ont été traitées durant l'année 2025 (46 en 2024) pour le port de Taillecou. 5 places ont pu être attribuées en 2025 (aucune en 2024). Au 31 décembre 2025, la liste d'attente contenait 566 inscriptions (537 en 2024).

Pour les places à terre du Coulet, nous avons reçu 1 demande d'inscription en 2025 (3 en 2024). 2 places ont été attribuées en 2025 (1 également en 2024). Au 31 décembre 2025, la liste d'attente contenait 22 inscriptions (27 en 2024).

Aucun changement durant l'année 2025 concernant les planches à voile.

Afin de répondre à la problématique de la nidification des oiseaux lacustres dans les embarcations amarrées au port de Taillecou, la Municipalité a procédé, au printemps 2025, à l'installation de cinq plateformes flottantes en liège. D'une dimension de 50 cm sur 50 cm et conçues spécifiquement pour favoriser la nidification d'espèces telles que le grèbe huppé ou la foulque macroule, ces dispositifs offrent une alternative aux bateaux durant la période de reproduction.

Au cours de la saison, ces plateformes ont été utilisées par plusieurs oiseaux pour y établir leur nid, confirmant ainsi le bon fonctionnement du dispositif. Cette mesure permet de soutenir la biodiversité tout en limitant les désagréments pour les usagers du port.

303.06 Transactions en cours

Le Conseil communal a accepté en mars 2025 de mettre à disposition par droit distinct et permanence de superficie (DDP) une surface de 4'215 m² à détacher de la parcelle communale n° 347, sise au chemin du Glapin. La promesse de constitution de servitude devrait être signée avant la fin du premier semestre 2026. Les superficiaires veulent y construire une halle industrielle et artisanale.

304 Locations de salles

La salle de spectacles du Vieux-Moulin a été exploitée de manière soutenue tout au long de l'année, avec une utilisation quasi systématique chaque week-end. Seule la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 septembre a fait exception, en raison de la fermeture liée aux travaux de rénovation.

Notre salle accueille principalement les manifestations organisées par les sociétés locales, telles que spectacles, concerts, repas de soutien, matchs aux cartes ou lotos. Elle est également mise à disposition pour des réceptions officielles, ainsi que pour des événements privés, notamment des repas d'entreprise, anniversaires et mariages.

Par ailleurs, les salles situées au 1^{er} étage sont régulièrement mises à disposition des sociétés locales ou louées à des tiers pour l'organisation de séminaires, d'assemblées de PPE, de cours, de répétitions et d'autres activités diverses.

305 Bâtiments communaux

Le chantier de rénovation des bâtiments ECA n^{os} 258 (Pont-Levis 14) et 259 (Grand-Rue 1), de la place de l'Horloge, la création d'espaces commerciaux et le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC (géothermie) a pris fin au début de l'hiver 2025. Les locataires ont pris possession des lieux fin novembre. Ceux-ci ont des adresses différentes en fonction de leur entrée (Couvaloup 5b, Grand-Rue 1 ou 1a, Pont-Levis 14).

Notre parc immobilier comprend désormais les immeubles suivants : Pré 5, Perdttemps 1, Vieux-Collège 3, Pont-Levis 11 (restaurant et quatre appartements) et 14 (restaurant), Grand-Rue 1 (local de stockage et Caveau des Vignerons), Grand-Rue 1a (appartement), Couvaloup 5 (comprend l'office du tourisme, un appartement et la Tour de l'Horloge), Couvaloup 5b (deux appartements), Epondaz 1, 3, 5 et 7, Lussy 3, Cheminet 6a/b et 8, Vergognausaz 45 et 47, ainsi que le bâtiment du Sauvetage.

À ce jour, il est constitué de :

- 157 appartements en location, dont 3 appartements supplémentaires créés suite à la rénovation des bâtiments de la Place de l'Horloge ;
- 158 places de parc, dont 12 pour visiteurs, et 8 garages ;
- 17 locaux commerciaux, dont 2 supplémentaires à la Place de l'Horloge.

L'ensemble représente actuellement 254 locataires.

Au cours de l'année 2025, nous avons enregistré 20 changements de locataires, ce qui correspond à un taux de rotation d'environ 12,7 % pour les appartements (12,0 % en 2024).

La répartition est la suivante :

- Lussy 3 : 3 appartements (2 × 2,5 pièces ; 1 × 3 pièces)
- Epondaz 1 : 3 appartements (3 × 1,5 pièce)
- Epondaz 5 : 4 appartements (2 × 1,5 pièce ; 1 × 3,5 pièces ; 1 × 4,5 pièces)
- Epondaz 7 : 2 appartements (1 × 1,5 pièce ; 1 × 4,5 pièces)
- Cheminet 8 : 2 appartements (2 × 3,5 pièces)
- Cheminet 6a/b : 2 appartements (1 × 3,5 pièces ; 1 × 5 pièces)
- Couvaloup 5b : 2 appartements (1 × 3,5 pièces ; 1 × 4,5 pièces)
- Grand-Rue 1a : 1 appartement de 2,5 pièces, 1 local vestiaire, 1 bistro
- Pré 5 : 1 appartement de 2,5 pièces

Nous avons 221 personnes inscrites sur notre liste d'attente, tous types de logements confondus.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2025 :

- Divers travaux de rafraîchissement lors des changements de locataires,
- Remplacement d'une colonne de chute à l'Epondaz 5,
- Pose de buffets suspendus pour intégrer les hottes de cuisine et remplacement d'une colonne de chute « cuisine » à l'Epondaz 7,
- Remplacements des luminaires locaux communs (caves, buanderie, chaufferie), ainsi que du bac et de la robinetterie de la buanderie à Perdtamps 1,
- Réparation du tuyau d'introduction d'eau au Cheminet 8.

306 Bâtiments publics

Le préavis n° 01/03.2023 visant à financer la reconstruction du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques (1'434 m², 160 kWh) sur le toit de ce bâtiment, a été achevé. Des aménagements complémentaires ont été réalisés, tels que des mezzanines et quatre box grillagés supplémentaires. Une armoire de recharge des accumulateurs résistante au feu a été installée, ainsi qu'un système de lavage (Karcher) et un réseau d'air comprimé. Ce bâtiment a été mis en service le 1^{er} avril. Les employés du SEEP et du SEaux y ont emménagé les 7 et 8 avril. Le site a été inauguré le 15 novembre 2025.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2025 :

- Changement de cabines WC, remplacement de luminaires, de linoleum et peinture dans quelques salles de classe, réparation de divers stores, installation de six nouvelles vitrines réparties entre le Cherrat 1, 2 et 3 et d'une hotte à la cantine scolaire, mise à jour de la mise en passe et pose de nouveaux panneaux signalétiques au collège du Cherrat,
- Remplacement de luminaires et de linoleum dans quelques salles de classe, de la vitre de l'entrée Est, mais aussi du système sonore (sonnerie et évacuation), réparation du lave-vaisselle de l'AREMS, de fenêtres et de divers stores au collège de Sous-Allens,
- Remplacement de luminaires dans deux salles de classes et dans les locaux de l'UAPE, ainsi que de la barrière du parking au collège du Chauchy,
- Exécution de la phase n° 1 de rénovation du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin à l'été 2025,
- Aménagement d'une cuisine dans le réfectoire de la STEPi,

307 Installations sportives

307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin

Notre mandataire a effectué les divers entretiens saisonniers prévus contractuellement sur le terrain naturel.

307.02 Centre sportif de Marcy

L'entretien du terrain naturel de football a été repris par le SEEP appuyé par les conseils d'un greenkeeper (spécialiste des gazons), ceci afin d'améliorer la qualité et la planéité du terrain. Des griffages et des aérations ont été exécutés régulièrement.

Suite à une analyse, il est apparu que la granulométrie du terrain demandait à être améliorée. Une intervention a eu lieu en novembre par un apport de 60.0 m³ de sable qui a été fait par un mandataire.

L'entretien du terrain synthétique a été réalisé comme convenu contractuellement par notre mandataire.

La façade du bâtiment a été poncée et repeinte en partie par le service des bâtiments et par une entreprise privée.

307.04 Local du Chauchy (ex pompiers)

Une fresque imaginée par les classes du collège du Chauchy a été finalisée sous le couvert. Elle représente le plongeur et son environnement lacustre. Le service des bâtiments a permis aux jeunes élèves de réaliser cette fresque en leur fixant de nouveaux panneaux et en mettant à leur disposition un petit échafaudage sur roulettes et des protections.

307.05 Plongeur du Chauchy

Le plongeur est fermé lorsque le niveau du lac est inférieur à 372.15 mètres, ceci pour des questions de sécurité. Aucune utilisation illicite ne nous a été signalée.

307.06 Terrain multisports – mini-pitch

Deux panneaux de protection grillagés ont été endommagés, ce qui a nécessité leur remplacement. Le contrôle annuel a été effectué par le chef du Service de l'environnement et des espaces publics, ce dernier étant accrédité pour ce type de contrôle.

307.07 Stand de tir

La convention d'exploitation de l'installation de tir du Stand des Vaux à Etoy a été conclue en mai 2025 entre les Autorités d'Etoy, d'Allaman, de Buchillon et de Saint-Prex pour les tirs fédéraux. Elle a été transmise au Service de sécurité civile et militaire.

307.08 Piscine communale

La piscine a été fermée du 5 juillet au 10 août pour la vidange et la fermeture estivale, mais aussi du 20 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026 inclus pour les fêtes de fin d'année. Une journée portes-ouvertes a été organisée le 2 janvier pour bien débiter l'année.

Nous avons vendu :

- 11'600 entrées individuelles (9'700 adultes et 1'900 enfants) contre 10'721 en 2024 (9'211 adultes et 1'510 enfants),
- 1'232 cartes de 11 entrées (1'129 adultes, dont 192 au tarif promotionnel, et 103 enfants) contre 1'331 en 2024 (1'330 adultes, dont 201 au tarif promotionnel, et 1 enfant),
- 93 abonnements annuels (87 adultes et 3 enfants et 3 au tarif étudiants, AVS/AI indigènes) contre 103 en 2024 (97 adultes et 6 enfants),
- 46 abonnements mensuels (uniquement pour des adultes) contre 49 en 2024,
- 118 abonnements combinés avec la piscine saisonnière de Morges (85 en 2024).

Nous constatons un transfert progressif de nos abonnés en faveur de l'offre combinée.

Au niveau des cours de natation, le service a été assuré de manière continue. Aucun cours n'a été annulé et aucune demande de cours n'a été refusée. Comme l'année précédente, des « Olympiades » ont été organisées pour marquer la fin de l'année scolaire. Cet événement a réuni plus d'une soixantaine de familles.

A la demande de la clientèle (notamment pour le confort des plus petits), nous avons procédé à une augmentation de la température de l'eau des bassins qui est passée de 27° à 28°C au premier semestre 2025. Cette hausse s'accompagne d'une hausse proportionnelle de l'air ambiant de la piscine (+ 2°C par rapport à la température de l'eau). Nous avons dû trouver un compromis avec l'équipe en abaissant la température de l'eau à 27,5°C, car les surveillants souffraient trop de la chaleur.

Un positionnement tarifaire des cours de natation a été réévalué à la baisse en 2025 pour faire face à la concurrence. Cela a permis de conserver un taux important d'occupation des cours, sans toutefois produire une augmentation significative espérée des réservations. La qualité des cours et l'apprentissage de la natation en petit groupe (dans un esprit familial) semblent d'avantage conditionner le souhait de la clientèle d'intégrer l'école de natation de la piscine de Saint-Prex.

Le système de réservation en ligne est désormais opérationnel et facilement utilisable pour la clientèle.

Les cartes d'accès pour les cours de natation ont été supprimées (à l'exception de celles pour les adultes), car elles étaient souvent utilisées en dehors du cadre de leur destination première. Les enfants passent désormais directement par la salle d'attente.

L'offre de cours d'aquagym s'est étoffée en 2025 avec des cours supplémentaires le jeudi en fin de journée et le vendredi midi. Cette activité reste toutefois fluctuante en termes de fréquentation notamment suite au changement du mode de réservation plus libre (réservation du cours à la séance) et par conséquent moins engageant (comme auparavant au semestre). Cette activité reste économiquement peu rentable (par rapport aux cours de natation) et cela nous a amené à fermer le cours d'aquagym du mardi soir (manque de fréquentation). Des alternatives vont être proposées en test en 2026 avec notamment l'aquaphobie et des cours privés de natation.

La communication et la visibilité de nos cours et activités a été renforcée (site Internet, réseaux sociaux, supports en interne). Plusieurs campagnes de publicité ont été réalisées sur Facebook et Instagram, notamment pendant les périodes de relance des cours de natation et d'aquagym, avec 21'000 comptes ayant au moins vu une fois la publicité et 765 clics vers notre site Internet pour la meilleure campagne. Le compte Facebook de la piscine compte désormais 1.8K followers et 300 suivis contre 184 followers et 5 suivis sur Instagram.

Avec une note de 4.6/5 sur Google pour 90 avis, la piscine de Saint-Prex bénéficie d'une belle image auprès des usagers.

L'espace «Cardi'eau» avec ses six vélos d'aquabike en libre-service a légèrement renforcé son attractivité (47 cartes vendues en 2025, contre 32 en 2024).

Sur 2025, l'ensemble des rapports d'analyses concernant les contrôles et la qualité de l'eau que ce soit par l'Office de la consommation ou par un laboratoire indépendant, ont été conformes aux valeurs guides.

Au cours de l'année 2025, la veille, la maintenance et l'entretien des équipements ont été bien maîtrisés. Aucune panne majeure entraînant une fermeture partielle ou totale de l'établissement n'a été constatée.

Le changement de société de nettoyage opéré en septembre 2024 avec l'arrivée d'un nouveau prestataire est concluant : équipe stable, investie et réactive.

Sur un plan technique, plusieurs interventions ont été réalisées, telles que le curage des canalisations, la réparation des joints des bassins, l'application de résine étanche sur les plinthes des plages et la maintenance des pompes de relevage. Nous avons installé un système de surveillance des panneaux photovoltaïques qui nous permet de détecter d'éventuels dysfonctionnements et d'avoir une vue d'ensemble sur le rendement de l'installation solaire.

307.09 Skatepark

Un panneau latéral d'un des modules du skatepark a été réparé suite à du vandalisme. L'installation a été contrôlée à deux reprises, au printemps et en automne, par une société externe, afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur.

307.11 Street workout

Cette infrastructure de fitness urbain au port de Taillecou remporte un vif succès au-delà des frontières de notre Commune. Les adeptes de ce sport profitent d'un emplacement idyllique.

307.13 Complexe sportif du Cherrat

Le service des bâtiments a remis en état les portes du garage matériel, remplacé le panneau du panier de basket et installé un cylindre électronique dans le local FSG.

En outre, l'installation du système Solar-Log permet d'intégrer le bâtiment à la Communauté Électrique Locale (CEL), afin de gérer l'autoconsommation et les excédents d'énergie solaire, à l'instar des autres sites communaux (STEPi, piscine, etc.).

308 Conciergerie

Chaque année, le Service des bâtiments engage des jeunes (âge minimal : 16 ans) afin d'assurer le nettoyage des bâtiments communaux durant les deux premières semaines des vacances scolaires d'été.

En 2025, huit jeunes ont été engagés pour intervenir au collège du Cherrat et au collège de Sous-Allens. Aucun engagement n'a été nécessaire pour le bâtiment du Vieux-Moulin, en raison des travaux en cours.

VI. Travaux publics, environnement, police des constructions

La parole à...

- *Véronique Savioz, municipale*

Un grand travail encore a été nécessaire cette année pour l'avancée des dossiers d'urbanisme dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal. Le mandat d'études parallèles (MEP) concernant le futur PA (plan d'affectation) « Gare Sud » a été finalisé avec succès. Le travail concernant le PA « Le Motty » a été lui aussi finalisé puis présenté au Conseil communal qui l'a renvoyé à la Municipalité estimant que ce projet risquerait de dénaturer ce site d'exception ; ce projet a du coup été stoppé. Concernant, les PA « En Fraid'Aigue » et « Rives Sud », nous avons poursuivi le travail mais pas encore finalisé. Du coup, le plan d'affectation communal (PACom) et son élaboration ont été suspendus, faute de finalisation des autres plans d'affectation.

Nous avons connu l'aboutissement du long travail concernant l'amélioration du réseau de mobilité. En effet, en début 2025, nous retenons, avec grande satisfaction, l'acception par le Conseil communal du préavis concernant la requalification de la RC1 et la constitution de la Voie Verte.

L'étude du guide opérationnel pour l'intégration solaire dans le Bourg a été finalisée et validée par la DGIP-MS (Direction générale des immeubles et du patrimoine, division Monuments et Sites) et par le Canton. Il constitue une aide à la décision pour la commune et il est consultable par tous les citoyens.

Au niveau de la police des constructions, le travail fut soutenu.

Au niveau de la STEPi, nous avons pu assurer son bon fonctionnement malgré son ancienneté et l'augmentation de la charge. L'équipe s'est montrée toujours motivée. Nous avons d'ailleurs engagé un nouveau collaborateur qui s'est très bien intégré. Le projet de STEP régionale a malheureusement peu évolué, le COPOL étant confronté à des difficultés quant au terrain alloué, ce qui a fortement démotivé certains membres. L'ambivalence a gagné du terrain, peut-être trop... A titre préventif, nous avons entamé une nouvelle étude de faisabilité de transformation de la STEPi actuelle, afin qu'elle puisse relever les défis écologiques et, à terme, d'augmentation de la population pour les nombreuses prochaines années.

- *Anouk Gäumann, municipale*

En 2025, la Commune s'est vu décerner le label VilleVerte. Placé sous l'égide de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP), ce label distingue les collectivités qui s'investissent activement en faveur de la biodiversité en milieu urbain et qui mettent en œuvre une gestion durable et responsable de leurs espaces verts.

Cette certification repose sur un catalogue de 40 mesures écologiques couvrant un large éventail de domaines : parcs publics, arborisation, terrains de sport, cimetière, aménagements paysagers, gestion des sols ou encore prise en compte du cycle de vie des infrastructures. Elle implique l'ensemble des services communaux, traduisant ainsi une approche transversale et cohérente de la durabilité.

Introduit en 2017, ce label distingue les communes suisses engagées dans cette démarche. Saint-Prex est la 20e commune à avoir entamé le processus, sous l'impulsion de ma prédécesseure, M^{me} Carine Tinguely, et la cinquième du Canton de Vaud à obtenir cette reconnaissance.

La médaille de bronze décernée à notre Commune constitue pour nous un point de départ plutôt qu'un aboutissement. Elle confirme la pertinence des actions déjà entreprises tout en nous invitant à poursuivre l'amélioration continue de nos pratiques.

Cette distinction s'inscrit dans la continuité du label Cité de l'énergie et marque une étape supplémentaire dans notre volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux au cœur du développement et de la gestion de notre territoire.

401 Urbanisme, architecture

Le traitement des dossiers complexes liés aux plans d'affectation s'est poursuivi avec notamment pour but de terminer l'exercice de redimensionnement de la zone à bâtir communale, qui s'opère via les PA « Rives Sud » et « En Fraid'Aigue » ; ces derniers ont été mis à l'enquête publique complémentaire à la fin de l'été et de nouvelles séances de conciliations ont été menées par une délégation municipale à cette suite. A fin 2025, les vérifications des dernières modifications éventuelles étaient en cours auprès des Autorités cantonales. Ces ajustements visent à répondre au mieux aux attentes et préoccupations exprimées par les habitants, tout en respectant les contraintes réglementaires et urbanistiques.

Le PA « Le Motty » s'est vu lui stoppé aux portes de l'adoption, le législatif communal ayant estimé que son programme ne répondait pas aux besoins actuels de la population, ce notamment au vu de la localisation du secteur et de l'évolution du contexte territorial adjacent.

Le mandat d'études parallèles (MEP) pour le développement du secteur de « Gare Sud » a été mené avec succès.

Le projet lauréat voit son concept traduit dans un dispositif d'affectation du sol, qui permettra de légaliser des droits à bâtir plus conséquents et d'apporter une qualité urbaine bien venue pour ce quartier, dont la proximité de la gare CFF implique une fonction d'articulation dans le fonctionnement du territoire communal.

L'exercice de redimensionnement de la zone à bâtir communale n'ayant pas abouti et son résultat impactant fortement les possibilités et méthodes d'étude de développement et de gestion du territoire à conduire dans le PACom, le lancement de ce dernier a été, pour l'heure, suspendu. En effet, le travail de l'urbaniste sera totalement différent, selon si la partie chiffrée du redimensionnement précité est acquise ou si elle doit être effectuée, faute d'avoir pu valablement aboutir.

401.01 Plans cantonaux

La révision du plan directeur cantonal, lancée l'année dernière par le canton, continue à être très soigneusement coordonnée avec les Municipalités des communes vaudoises, dont la nôtre. Une première séance « Territoire 2040 » est agendée ce printemps, afin de poursuivre la consultation des communes.

401.02 Plans régionaux

Dans un contexte de collaboration renforcée avec Région Morges, notamment au sein des divers comités de pilotage des projets régionaux, la participation de Saint-Prex se poursuit pour permettre ainsi de coordonner et assurer la mise en œuvre des réflexions territoriales.

401.04 Police des constructions

La police des constructions est prise en charge par le SUI.

Durant l'année 2025, celui-ci a traité les dossiers suivants :

- 25 nouveaux dossiers d'enquête publique (34 en 2024) ;
- 81 dossiers sans enquête publique (104 en 2024) ;
- 4 dossiers communaux (7 en 2024) ;
- 28 permis de fouille (70 en 2024) ;
- 47 demandes d'usage du domaine public (94 en 2024) ;
- 9 dossiers de révision de citernes (6 en 2024) ;
- 49 avis de nettoyage d'installations particulières (28 en 2024).

L'organe de soutien du SUI est la commission consultative d'urbanisme (CCU) qui a siégé à 20 reprises (14 en 2024). Elle a rédigé 15 rapports à l'intention de la Municipalité (17 en 2024).

401.04.01 Autorisations abattages d'arbres

Durant l'année 2025, le SUI, en collaboration avec le SEEP, a traité 36 demandes d'abattage (29 en 2024). 28 d'entre elles ont été acceptées, 6 refusées et 2 sont restées en attente du printemps pour se déterminer.

401.04.02 Autorisations d'aliénation d'appartements loués

Le secrétariat municipal a traité 5 demandes d'aliénation d'appartements loués (4 en 2024).

La Municipalité a examiné 9 demandes de préemption (5 en 2024). Elle a, à chaque fois, renoncé à exercer son droit de préemption légal conformément à la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

401.04.07 Office intercommunal de la police des constructions

En 2025, le SUI a traité les dossiers suivants pour le bureau intercommunal :

- Commune de Lully : 1 dossier (27 en 2024);
- Commune de Villars-sous-Yens : 6 dossiers (5 en 2024) ;
- Commune de Yens : 2 dossiers (5 en 2024) ;
- Commune d'Echichens : aucun dossier (1 en 2024).

Les heures suivantes ont été facturées pour 2025 :

- Commune de Lully : 4h30 (19h15 en 2024) ;
- Commune de Villars-sous-Yens : 25h30 (14h00 en 2024) ;
- Commune de Yens : 1h00 (4h30 en 2024) <;
- Commune d'Echichens : 0h00 (1h45 en 2024).

La Commune d'Echichens a mis un terme à la collaboration courant 2024 et celle de Lully courant 2025.

401.05 Protection de l'environnement, nature

Suite à l'acceptation du préavis canopée le 30 octobre 2024 par le Conseil communal pour la plantation des 250 arbres tiges, 100 arbustes indigènes et 50 arbres fruitiers, 4 zones sur 5 ont été réalisées, représentant le 90 % de l'ensemble des travaux de plantation. Afin de pouvoir recevoir le crédit des subventions du Canton, la fourniture et la plantation de ces végétaux devaient être réalisées par des entreprises externes. La cinquième et dernière zone (collège du Cherrat) sera effectuée au printemps 2026.

Le giratoire des Verriers et plusieurs zones au chemin des Colombettes recouvertes de boulets scellés au mortier ont été dégrappés, complétés de terre et végétalisés de plantes vivaces indigènes, ainsi que de trois chênes-lièges entourant la sculpture des souffleurs de verre.

La zone autour du chêne du port de Taillecou a également été dégrappée puis engazonnée. Trois zones de plantes vivaces ont été ajoutées.

Une surface herbeuse le long du quai du Suchet devant le Château a été créée et ornée de plantes vivaces.

La zone des Fontaines a été nettoyée en hiver par un fauchage des ronces et autres herbes indésirables en vue d'une renaturation. L'abri en bois rond qui n'était plus visible a été nettoyé des diverses inscriptions qui y figuraient et une protection a été appliquée, en collaboration avec le service des bâtiments.

L'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP) nous a décerné le label VilleVerte. Ce label distingue les communes engagées dans une gestion durable de leurs espaces verts et œuvrant activement pour favoriser la biodiversité en milieu urbain.

401.06 Monuments historiques, protection du patrimoine, archéologie

Le travail de révision du recensement architectural de la Commune, conduit par la Direction générale des immeubles et du patrimoine, Division Monuments et Sites (DGIP-MS), Section recensement architectural du Canton de Vaud, s'est poursuivi en 2025 et n'est pas encore achevé. Les dernières étapes de collecte de données sont toujours en cours.

La mise à jour de l'Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) est toujours en cours également et reste un enjeu crucial pour la Municipalité, qui s'engage pleinement dans la préservation du patrimoine bâti, tout en veillant à encourager un développement architectural de grande qualité, en harmonie avec les valeurs historiques et esthétiques du territoire.

401.07 Surveillance des chantiers

Le bureau Masotti, mandaté par la Municipalité pour la surveillance des chantiers, a consacré 99h30 en 2025 (83h25 en 2024) à cette tâche.

402 Routes, voiries

402.01 Routes nationales et cantonales

Le projet de requalification de la route cantonale RC1 et de création d'une voie verte ont pu tout deux aboutir en 2025 et seront réalisés courant 2026, suite à l'obtention des autorisations circonstanciées et des subventions à percevoir.

402.02 Routes et chemins communaux

Les études pour la mise en séparatif et la requalification du Cheminet se sont poursuivies en 2025 et devraient aboutir avec succès en 2026, ce qui entraînera la mise en soumission du projet en vue de l'obtention des crédits d'ouvrage qui permettront sa réalisation.

Dans le cadre de l'entretien routier, une entreprise spécialisée a été mandatée pour empêcher la végétation de pousser entre les bordures et la route, par la mise en place d'un bitume chaud, sur une longueur totale de 8 km. Cette intervention empêchera la dégradation de la structure routière par le système racinaire des plantes.

Le pontage de fissures de la route de Lussy, du chemin du Pré, d'une partie du chemin du Mont-de-Fourches, du chemin du Penguey et du chemin du Cherrat a été réalisé par une seconde entreprise spécialisée, afin de prolonger la durée de vie du revêtement.

402.05 Parkings, abribus

Un entretien périodique des abribus par un lavage à l'eau chaude a été effectué par les collaborateurs du SEEP.

En 2025, la Municipalité a avancé sur le projet d'introduction du stationnement payant. Se basant sur l'expérience d'autres Communes, telles que Bussigny et Nyon, elle a élaboré un projet de règlement et de directive qui a été soumis à la Direction générale des Affaires communales, pour examen préalable, mais également à M. Prix. Avant de finaliser ce projet, la Municipalité a jugé utile de consulter un bureau spécialisé dans le domaine. L'expertise de ce mandataire a ouvert d'autres pistes pour résoudre cette problématique saisonnière. Les partages d'expériences ont introduit de nouveaux éléments et une deuxième solution a été présentée en début d'année 2026 à la commission consultative. Celle-ci a retenu un scénario qui est en cours de rédaction. L'entrée en vigueur est planifiée pour 2027.

402.07 Légalisation de la signalisation routière

Des places dépose-minute ont été marquées autour de la piscine permettant de clarifier le sens de stationnement aux personnes attendant les enfants à la sortie de l'école. En effet, le large trottoir permettait aux véhicules de se stationner en épi, empêchant ainsi les piétons d'y accéder et d'y être en sécurité.

402.08 Panneaux signalétiques

Nous avons remplacé trois panneaux de signalisation (giratoire du Penguey et carrefour RC60/chemin du Cherrat) pour améliorer la visibilité de la piscine, mais aussi des panneaux à la plage du Coulet pour clarifier l'accessibilité du lieu aux chiens.

402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal

De nombreux frais d'entretien ont été engagés sur le parc de véhicules vieillissant acquis d'occasion à la suite de l'incendie des locaux du Glapin en juin 2020. Une réflexion va être faite pour le remplacement de ce parc. Le tracteur New Holland TL 90 a été vendu pour l'exportation, au vu son état mécanique et de son grand âge (sa première mise en service datait de 2001). De plus, suite au rapport d'expertise, en remplacement du tracteur John Deere 955, dont les frais d'entretien devenaient trop importants, la Municipalité a décidé d'acheter un tracteur d'occasion de même puissance auprès de la Commune de Préverenges. Le service a également acquis un

Verti-Drain d'occasion permettant le décompactage des terrains naturels de football, ainsi qu'une griffe permettant l'élimination de mauvaises herbes.

En ce qui concerne le déneigement, le service n'est intervenu qu'à une reprise en 2025, soit le 21 novembre pour un total de 500 kilos de sel épandu.

403 Cimetière, parcs et promenades

403.01 Cimetière (entretien)

En avril, le service a réaménagé une partie de la surface engazonnée par un semis de prairie fleurie de 320 m², afin de favoriser la biodiversité.

403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain

Chaque année, la Société vaudoise d'horticulture procède gratuitement à la plantation du massif du Vieux-Moulin. Le service de l'environnement et des espaces publics participe au choix de la thématique en fonction des manifestations communales à venir. L'achat des matières premières est à la charge de la Commune.

Les étés secs des dernières années mettent à mal nos arbres actuels et préfigurent les conditions qui devraient prévaloir à l'avenir.

Compte tenu de la durée de vie des arbres, il faut donc dès maintenant privilégier la plantation de jeunes plants habitués à des climats plus arides pour viser leur essor sur le long terme.

Une place de jeux mobile, mise à disposition pour une durée de deux mois, a été installée à la plage du Chauchy, durant les mois de juin et de juillet, pour le plus grand bonheur des enfants.

Le préavis concernant le remplacement de trois places de jeux a été accepté le 20 août 2025. Il concerne les places de jeux du Chauchy, de Sous-Allens I et II à l'Ouest du Collège et de celle de Taillecou qui est répartie en deux zones. Les travaux de la place du Chauchy se sont déroulés entre novembre 2025 et mars 2026. Les deux autres places seront réalisées en 2026 et 2027.

403.03 Code rural et foncier

Comme chaque année, le secrétariat municipal a écrit de nombreux courriers à des propriétaires pour leur rappeler qu'ils doivent tailler leur haie, afin de ne pas gêner le passage des piétons et automobilistes.

404 Déchets et ordures ménagères

404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets

Nous sommes sous contrat pour la gestion des déchets de la Commune avec l'entreprise Henny Transports jusqu'au 30 juin 2027. Cette entreprise nous apporte de bonnes solutions sur les problématiques de gestion et de transport des déchets et nous permet de bénéficier de solutions d'élimination et de revalorisation à de meilleurs coûts, grâce au groupe RETRIPA.

Un agent de déchèterie formé a été engagé au 1^{er} mai à un taux d'activité de 70 %.

Afin de diminuer l'empreinte carbone, un effort particulier a été réalisé au niveau des transports des matières valorisables au sein de la déchèterie. Une pelle mécanique mobile a été louée à l'année permettant de compacter les matières et d'augmenter les tonnages des différentes

bennes, soit déchets verts, encombrants, bois, ferraille et inertes. Cela a permis de passer de 284 transports en 2024 à 219 en 2025, soit une diminution de 23 %.

Nous avons pris différentes mesures dès 2024, suite à l'audit de la cour des comptes, en particulier dans la manière de comptabiliser certaines écritures, comme pour les mesures d'accompagnement. Les coûts d'élimination sont couverts par les différentes taxes.

En outre, nous avons contacté les restaurateurs pour nous assurer qu'ils soient en conformité par rapport à l'évacuation des déchets qu'ils produisent.

Nous sommes toutefois dans l'attente de la révision du règlement cantonal sur les déchets pour procéder à la révision du règlement communal en la matière. Nous pourrions alors faire le même contrôle auprès de toutes les entreprises implantées à Saint-Prex.

Un appel d'offres sera organisé, en temps opportun, pour l'attribution du mandat de ramassage des ordures ménagères pour la période allant du 1^{er} juillet 2027 au 30 juin 2032.

404.02 Gestion régionale (Valorsa)

Notre Commune est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise, ainsi que le plan cantonal de gestion des déchets (PGD), enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets ; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de Tridel SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque Valorsa est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le restant étant partagé par les trois autres périmètres, à savoir GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue le rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. Valorsa devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri, en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'Ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2025, notre Commune a bénéficié de la logistique de Valorsa pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises, via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. Valorsa est également venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopération romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. Valorsa est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de CHF 360.00 par tonne.

L'opération « Coup de balai » a eu lieu le 28 mars 2025. Tous les élèves des collèges du Chauchy et de Sous-Allens de la 1P à la 6P ont participé à cette campagne de ramassage, sous la responsabilité de leurs enseignantes et encadrés par le service de l'environnement et des espaces publics, soit un total de 238 élèves.

La Commune a convié sa population à participer à une action de lutte contre les détritiques sauvages, dénommée « Clean up Day » le 27 septembre. 35 personnes se sont activées durant une demi-journée.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Municipalité détient dorénavant 54 actions de CHF 800 et 60 actions de CHF 2'400 sur un capital-actions de CHF 6'800'000 entièrement libéré.

2025 pour Saint-Prex	en tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	747.00	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	139.00	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets communaux (espace public)	60.38	Tridel	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	402.56	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
Verre	117.50	45 % chez Vetropack, 55 % en verrerie européenne	Bouteilles en verre
Papier mélangé	237.51	Papeterie suisse	Papier ou carton
Carton	102.37	Retripa Crissier	Carton
OREA, appareils électriques	31.43	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
Déchets spéciaux des ménages	8.44	CRIDEC	Traitement physico chimique/incinération

404.03 Conteneurs enterrés

Nous poursuivons le changement du système de lavage des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères. 5 pièces ont été changées en 2025. Un préavis a été déposé en mars 2026 pour les 12 conteneurs restants.

405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi

405.01 Egouts et collecteurs, PGEE

En 2025, la Commune de Saint-Prex a poursuivi ses efforts pour maintenir et améliorer la gestion de ses réseaux d'égouts et de collecteurs, en étroite collaboration avec les bureaux d'ingénieurs et les entreprises mandatées.

L'entretien annuel des collecteurs d'eaux usées et eaux claires (EU-EC) a été effectué avec succès. Des travaux de curage et d'inspection par caméra ont été réalisés sur les secteurs Moraine, Mont-de-Fourches et Bourg, garantissant ainsi le suivi et le contrôle du bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Concernant la mise en séparatif, les partenaires et bureaux d'ingénieurs ont établi que la situation était en bonne voie. Il est important de continuer à procéder au contrôle des bien-fonds et des collecteurs communaux, car de grandes quantités d'eau arrivent toujours à la STEPi par temps de pluie, ce qui démontre qu'il persiste des infiltrations et des irrégularités à corriger. Plusieurs dérangements sont apparus sur le réseau, notamment vers le chemin de Sous-Allens-chemin du Pré et vers la route de Morges 46. Plusieurs propriétaires ont fait appel au SEaux et à la STEPi en raison de dysfonctionnements ou de fuites d'eau sur leurs parcelles. Ces problèmes privés se répercutent parfois dans les collecteurs communaux en raison de calcaire ou de racines qui s'étendent le long des tuyaux.

Finalement, suite aux travaux de bouclage d'eau potable du Bourg, une découverte majeure sur le réseau d'assainissement a permis de définir qu'un ancien collecteur « unitaire » était visiblement toujours en activité, probablement alimenté par un ou plusieurs bâtiments. Ce dernier rejette ses eaux usées et pollue le lac. Une étude est en cours, afin de régler rapidement ce problème en coordination avec la STEPi et un bureau d'ingénieurs.

Un meilleur suivi des données doit être mis en place pour garantir la qualité des informations du réseau d'assainissement et permettre de trouver rapidement les réponses et résoudre les problèmes. Ce travail doit être effectué en coordination avec le SUI, le SEaux, la STEPi, ainsi que les bureaux mandataires responsables du suivi de nos conduites.

Le problème de refoulement à la station de pompage du chemin du Riau a été résolu, mais il demande encore une expertise et des interventions supplémentaires, afin de garantir la résolution des problèmes sur le long terme.

Des contrôles raccordements notamment dans les biens-fonds privés et diverses mises à jour du réseau sont en cours de réalisation et doivent se poursuivre en 2026.

La Commune reste pleinement engagée dans l'entretien de son réseau d'égouts et de collecteurs, visant à garantir un service de qualité pour ses citoyens tout en préservant l'environnement local.

405.02 STEPi, boues, etc.

Le personnel de la STEPi compte 3 personnes en CDI à 100 % chacune et 1 auxiliaire pour une meilleure répartition des piquets.

Suite à la période des fêtes de fin d'année 2024-2025, une panne de longue durée sur la chaudière à mazout, ainsi que sur le couplage chaleur force (moteur à gaz) a créé des problèmes sur l'étape de digestion des boues d'épuration. Cette panne a nécessité une intervention urgente dans le but de remettre à niveau le tableau de commande de la chaudière, ainsi que son brûleur

à mazout. La remise à niveau de cet équipement d'appoint permet désormais de maintenir les boues à température, même en cas de panne sur le couplage chaleur force.

Les ponts racleurs, équipements très anciens, ont encore posé des problèmes pendant l'été 2025. Le pont n° 1 est resté à l'arrêt pendant plus de huit semaines en raison d'un automate programmable défectueux et obsolète. Heureusement, cette situation a été soulagée par une moindre quantité d'eau à traiter et une pollution moins élevée, dues aux vacances scolaires d'été.

Le pont racleur n° 2 a pu être réparé en deux jours, grâce à un remplacement de moteur électrique de taille standardisée. Afin de palier au risque de pannes, il a été décidé de remplacer les deux automates des ponts racleurs par des versions récentes et une programmation maîtrisée par notre entreprise partenaire d'automaticiens. Une grande révision sur le pont racleur n° 2 a également été effectuée, afin de garantir son intégrité mécanique. Il est prévu d'effectuer la même opération sur le pont n° 1 en 2026.

Le vieillissement des installations demeure la source principale de pannes et dysfonctionnements, l'entretien de certains équipements n'est parfois plus possible ou judicieux en raison du coût et de la vétusté.

La vanne d'entrée STEP permettant de réguler le débit admissible dans la station a bénéficié d'un entretien et permet désormais un réglage mieux adapté à nos besoins.

Plusieurs pompes et moteurs ont été révisés par un atelier mécanique spécialisé afin de bénéficier de pièces de secours et de « doublons » afin d'assurer les réparations et la continuité du traitement. En effet, de nombreux fournisseurs ne font plus de stocks à l'interne. Les délais de livraison s'allongent et donc les risques de pannes prolongées s'agrandissent.

Une amélioration de la ventilation de certains locaux était nécessaire afin de lutter contre les fortes vagues de chaleur. De nouvelles conduites d'aspiration ont donc été installées afin de soulager les machines, protéger les appareils électroniques sensibles et permettre une meilleure circulation d'air propre dans ces locaux sensibles.

Dans le but de continuer à améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'impact de la STEPi, un moteur électrique de ventilateur très ancien et fonctionnant 24h/24 a été remplacé par un modèle plus économique. Désormais, tous les remplacements de moteurs devront être surveillés afin de répondre aux nouvelles exigences et si possible bénéficier d'un rendement électrique IE4 au minimum.

Des pollutions et déversements sauvages sont malheureusement toujours constatés tout au long de l'année. Certaines sources ne sont toujours pas clairement identifiées et impactent la capacité de traitement, soit en apportant des matières trop difficilement dégradables, soit en créant des pannes et dysfonctionnements dans le circuit de la STEPi.

Les concentrations de polluants, notamment de COD (carbone organique dissous) sont toujours trop élevés et malgré le test de plusieurs produits et solutions, la situation n'est pas encore rétablie. Les analyses de qualité de l'eau doivent se poursuivre en 2026, ainsi que les tests de produits et réglages dans le but d'améliorer au possible le traitement de la STEPi.

La qualité des analyses 2025 a été fortement impactée par les épisodes pluvieux de l'année. En effet, les eaux de ruissellement arrivant à la STEPi influencent directement les rendements en diluant les eaux usées et en diminuant le temps de séjour à travers les bassins de traitement.

Les événements pluvieux sont de plus en plus intenses et difficiles à prévoir. Ces derniers impactent toujours très fortement les débits arrivant à la STEPi. Cette situation doit servir à nous

motiver d'autant plus à poursuivre les travaux de mise en séparatif, les contrôles des évacuations des eaux de bien-fonds, ainsi qu'un changement progressif vers un mode de construction favorisant l'infiltration, la rétention, l'évapotranspiration. Ces défis permettront également d'atténuer les impacts du réchauffement climatique, grâce à un retour vers un cycle plus naturel de l'eau et de permettre aux générations futures d'exploiter des installations durables.

La balise aéronautique, située sur le lac à proximité de la STEPi, a cessé de fonctionner en octobre 2024, son démantèlement ou la refonte de son utilisation devrait prendre effet en 2026, ce qui permettra à la STEP de récupérer une partie de son bâtiment initial, qui servait de centre de commande pour les tableaux électriques de la balise. Ce local sera attribué au stockage de produits, matériel de remplacement, ainsi qu'un agrandissement futur pour le traitement des boues.

Enfin, une étude de faisabilité a été commandée par le SUI en coordination avec la STEPi et les Municipalités d'Etoy et de Buchillon. Le projet de régionalisation de STEP n'a malheureusement pas progressé et nous sommes arrivés à un stade critique qui demande de nouvelles réflexions. L'étude lancée concerne principalement la question de la faisabilité dans l'optique où la STEPi actuelle devrait évoluer sur le même site, tout en bénéficiant d'un traitement plus performant répondant aux normes actuelles, ainsi qu'aux besoins futurs d'une éventuelle augmentation de population. Les retours concernant cette étude sont attendus courant 2026. Ceci permettra notamment de se projeter sur les futurs travaux à entreprendre, afin de maintenir la station d'épuration en bon état de fonctionnement.

En conclusion, le réseau d'assainissement, ainsi que la station d'épuration, demeurent des points d'intérêts et de suivi particulièrement importants et passionnants. La gestion de l'assainissement requiert une constante évolution et une recherche de solutions pour répondre aux besoins grandissants de la population.

405.03 Stations de relevage

Le nettoyage et le curage des stations de relevages s'est bien déroulés. Cependant, les exploitants constatent des problèmes liés à la présence de graisse dans les fosses de relevages, notamment sur les stations route de Morges 13 et Taillecou. Ces matières perturbent le fonctionnement normal en créant de gros amas qui se figent parfois sur les indicateurs de niveau, augmentant ainsi la fréquence des dépannages et de nettoyages coûteux.

Cette activité reste un challenge notamment en raison du trafic routier et des localisations, car certaines stations sont sur la route. Les collaborateurs communaux sont contraints de bloquer tout le parking de la place de la Laiterie pour toute intervention à la station de relevage P2 qui est la plus importante. Le risque de pollution au lac est également un enjeu crucial lors des nettoyages et interventions sur ces stations de relevage.

De nouvelles réflexions sont nécessaires, afin de garantir l'avenir de ces infrastructures sensibles. En effet, les conduites sont anciennes et les pompes sont difficilement accessibles (nécessité d'un camion grue pour les révisions). Une étude sera nécessaire pour définir quelles sont les meilleures possibilités pour une refonte de la station de relevage P2. Un entretien intermédiaire des pompes est prévu pour les stations P1 (Saint-Prothais) et P2 (Quai du Suchet, place d'Armes).

405.04 Installations privées

Au 31 décembre 2025, il y avait encore 8 installations individuelles sur le territoire communal (sans changement par rapport à 2024), pour l'usage de 26 personnes (22 personnes en 2024).

406 Cours d'eau et Maison de la Rivière

406.03 Canal du Bief et Société d'irrigation

Suite au décès d'un membre influent de la Société coopérative d'irrigation, cette dernière n'avait plus les forces nécessaires pour l'entretien du Bief. Les collaborateurs du SEEP ont procédé à une intervention lourde d'une semaine sur le canal du Bief, afin de pouvoir le remettre en eau.

Il est prévu qu'une séance ait lieu en 2026 avec le nouveau comité de la Société coopérative d'irrigation de Saint-Prex afin de trouver une solution pour la pérennisation, l'entretien et la réparation de ce magnifique cours d'eau ancestral (Bief).

Pour l'historique, la Commune dans le cadre de la mise en séparatif des eaux communales, a signé une convention en 1998 permettant de déverser ses eaux claires dans la partie basse du Bief aboutissant au lac. Non seulement l'ensemble des coûts des travaux d'entretien et de rénovation du réseau de canalisations cédé est à la charge de la Commune, mais cette dernière doit mettre également un homme à disposition pendant trois à quatre jours chaque printemps pour participer au nettoyage des canaux en amont du réseau.

406.04 Chenaux

Après avoir constaté en 2022 une croissance démesurée de néophytes envahissantes riveraines et la précarité de l'aménagement des berges pour la contenir, le Canton, à la suite de la demande d'un riverain saint-preyard, a approché les Communes de Buchillon et Saint-Prex pour réactiver ce projet de renaturation du ruisseau des Chenaux, initié en 2012. Un bureau a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité dans le but de :

- sécuriser les berges et gérer les risques de crues,
- éradiquer les plantes invasives (bambous) et favoriser une végétation indigène et adaptée à la station,
- améliorer le corridor biologique et la connectivité latérale,
- renaturer l'embouchure et traiter des ouvrages en fin de vie situés dans l'espace réservé aux eaux du lac.

Le bureau mandaté par le Canton a rédigé une convention qui implique la Commune de Saint-Prex et un propriétaire Saint-Preyard, ainsi que la Commune de Buchillon et deux propriétaires Buchillonnais concernés par ce dossier. Une convention a été signée en août 2024.

Le Canton a examiné et validé le dossier qui a été présenté aux propriétaires et aux représentants des deux Communes au mois de juin 2025.

Vu la planification financière du Canton, les travaux ont été reportés en 2026-2027.

406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages

Nous basant sur les échantillons analysés, nous pouvons confirmer que, comme les années précédentes, l'eau des plages était propice à la baignade avec une bonne qualité biologique pendant toute la saison 2025.

Les bouées pour délimiter les zones de baignades ont été mises en place mi-mai puis enlevées en fin de la saison.

Dans le cadre du renouvellement du dispositif d'alerte du feu à éclipse, les travaux relatifs au remplacement de l'installation ont été réalisés au début du mois de septembre. Ceux-ci ont

consisté au tirage d'un câble depuis l'armoire d'alimentation jusqu'au débarcadère, au remplacement du feu existant, ainsi qu'à la pose d'un nouveau boîtier de commande sur la barrière du débarcadère de la CGN. La mise en service est intervenue à la mi-septembre.

Sur proposition des autorités cantonales et afin de renforcer l'information aux usagers du lac, la Commune a accepté la mise à disposition de panneaux d'avertissement relatifs au dispositif « feu à éclipse ». Quatre emplacements ont été retenus, à savoir le port de Taillecou, le débarcadère de la CGN, le secteur du collège du Chauchy, ainsi que le port du Coulet.

Par ailleurs, un suivi particulier a été assuré concernant la parcelle n° 1922, où des travaux réalisés sans autorisation en 2022 par un précédent propriétaire, ont fragilisé la stabilité de la berge. À la suite des prises de position des services cantonaux compétents, une étude géotechnique a été mandatée de manière à définir les mesures de stabilisation nécessaires.

Des investigations complémentaires, notamment un forage au bord du lac, ont été effectuées en fin d'année 2025 dans le respect des exigences en matière de protection des eaux. Les démarches entreprises visent à permettre la stabilisation durable de la berge, ainsi que la remise en état conforme du site.

Pour apaiser les tensions entre les propriétaires de chien et les usagers des plages et des espaces de sports, un tour de table a été organisé pour envisager ensemble une cohabitation entre les humains et les canidés. Il a alors été convenu que les propriétaires de chiens pourraient laisser leur animal librement s'épanouir à la plage du Coulet, avec une restriction durant la période estivale, du 1^{er} juin au 31 août, où la présence des chiens n'est autorisée que de minuit à 10h00.

406.06 Maison de la Rivière

M. Damien Robert-Charrue, précédemment adjoint, a pris la direction de la Maison de la Rivière. Il succède à M. Jean-François Rubin, fondateur de cette institution dédiée à la nature et à la gestion des milieux aquatiques. Les 10 ans de l'ouverture du centre ont été célébrés en août 2025.

La Maison de la Rivière organise régulièrement des expositions temporaires. La Municipalité a, à nouveau, soutenu financièrement le festival du Film vert.

En collaboration avec l'Union Européenne, la Maison de la Rivière a lancé un projet dénommé DECLIC² (Dispositif Educatif et Coopératif pour Les initiatives face au Changement Climatique). Ce projet vise à développer des outils de sensibilisation aux changements climatiques. Les trois classes de 9VG du Cherrat ont été sélectionnées pour prendre part au projet pilote.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

1. comprendre les causes du changement climatique,
2. comprendre les conséquences du changement climatique,
3. comprendre les enjeux des changements climatiques,
4. réfléchir aux solutions à différentes échelles.

Ce projet est arrivé à la fin de sa première année avec de nombreuses activités effectuées dans les classes.

VII. Formation, jeunesse, culture, églises

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'année scolaire 2025 s'est déroulée comme planifiée, toutes les sorties, camps et courses d'école ont pu avoir lieu. La cérémonie des promotions a eu lieu au Yens et le repas des enseignants à dans l'enceinte du Giron à Saint-Prex.

Un nouveau transporteur pour les élèves de l'ASISE est entré en fonction pour la nouvelle année scolaire du mois d'août. Certaines adaptations ont dû être faites.

Notre structure d'accueil des 5-8P de Sous-Allens arrive toujours à répondre à toutes les demandes. Nous n'avons actuellement pas de liste d'attente.

Le système de gestion informatique (MaCantine) continue à nous donner entière satisfaction. La simplification de la réservation des repas a significativement augmenté le nombre de repas servis à la cantine.

501 Autorités scolaires**501.02 Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)**

Saint-Prex est représenté par deux municipaux au CODIR de l'ASISE et par deux autres au Conseil intercommunal. Les comptes sont tenus par la Commune.

502 Etablissements d'enseignement**502.01 Groupement primaire (Saint-Prex)**

459 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2025 dans les établissements primaires de Saint-Prex (1P à 8P) (462 en 2024).

502.02 Groupement secondaire

323 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2025 au secondaire à Saint-Prex (9S à 11S) (335 en 2024).

502.03 Dérogations d'enclassement

Aucun élève du groupement scolaire n'a bénéficié de dérogation d'enclassement (1 en 2024). 4 élèves domiciliés dans d'autres Communes sont enclassés dans notre groupement scolaire (13 en 2024).

503 Parascolaire**503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS et APEMS**

Le portail MaCantine reste pleinement opérationnel et ce, pour la plus grande satisfaction de tous les utilisateurs. Il continue d'assurer un fonctionnement fiable et efficace du service, en facilitant les démarches administratives des familles et en contribuant à une organisation optimale.

Pour la rentrée scolaire 2024/25, ce sont 73 élèves qui étaient inscrits sur MaCantine en 5-6P, 67 élèves en 7-8P et 245 élèves en 9-10-11S.

503.05 Devoirs surveillés

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'organisation des leçons surveillées pour les élèves de 3 à 8P se poursuit selon les modalités mises en place par l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE).

Les inscriptions sont effectuées par les parents qui restent responsables de fixer les jours de présence et d'assurer la participation de leur enfant. Le nombre d'élèves par groupe est maintenu à 3 élèves minimum et 12 enfants maximum. Les leçons pour les élèves de 7-8P continuent de se dérouler l'après-midi, après la fin des cours, comme pour les élèves de 3-6P.

A la rentrée scolaire 2024/2025, 3 élèves du Chauchy, 25 de Sous-Allens et 9 de Yens prenaient part aux leçons surveillées.

504 Transports scolaires

Le contrat de prestations pour les transports scolaires arrivant à son terme, le CODIR de l'ASISE a effectué un appel d'offres, conformément aux marchés publics. Le lauréat a débuté son activité à la rentrée scolaire d'août 2025. La mise en place n'a pas été simple. Des multiples adaptations ont été demandées durant le 2^e semestre 2025.

Les places vacantes du bus dédié aux élèves du degré primaire résidant dans le quartier de la Scierie et des Saugettes ont été mises à disposition d'élèves plus âgés, sur inscription, comme les années précédentes.

505 Jeunesse

505.01 Passeport-vacances

Les activités du Passeport-vacances ont eu lieu durant les vacances scolaires d'automne. Cette édition s'est terminée comme à l'accoutumée par un apéritif, afin de remercier les accompagnants et les organisateurs.

37 jeunes de la Communes ont participé à l'édition en 2025 (35 en 2024).

Deux semaines de bonheur avec environ 250 activités organisées : sports, bricolages, jeux, nature, animaux, cuisine, visites de lieux insolites et petits stages professionnels et tout ceci pour un prix modique.

Plusieurs programmes ciblent les différents groupes d'âge des enfants et jeunes :

- Le «P'tit Passeport» offre aux enfants de 6 à 7 ans l'opportunité de participer à des activités adaptées à leur jeune âge.
- Le «Passeport-Vacances» s'adresse aux jeunes de 8 à 16 ans et englobe une multitude d'activités ludiques, sportives et culturelles. A partir de 13 ans, le «Pass'Avenir» permet de découvrir des métiers, tandis que le «Pass'Relax» propose des activités à partager en famille ou entre amis sous forme de bons.

Nous avons signé, le 29 septembre 2025, un avenant à la convention de subventionnement du 24 août 2016, par lequel la Municipalité s'engage à verser à l'Association du Passeport-Vacances de Morges et environs une subvention annuelle de CHF 85.00 par enfant domicilié sur le territoire et ayant participé au Passeport-Vacances, plus un montant forfaitaire calculé sur le nombre d'habitants par commune.

505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre

La Cabane, centre d'animation socioculturelle pour les 10-18 ans, est reconnue comme un lieu de lien et de soutien social nécessaire au bien-être des jeunes et favorisant leur santé psychique. Le climat y est chaleureux, convivial, sécurisant, et invite chacun à venir librement rencontrer ses amis, profiter de loisirs gratuits comme des jeux de société, billard, baby-foot, ping-pong, jeux extérieurs, ou participer à de nombreuses activités ludiques, créatives, sportives, soirées à thème, sur inscription et pour un montant de CHF 5.00.

Le taux de fréquentation est élevé, avec des ouvertures comptant régulièrement 30-40 jeunes, représentés légèrement majoritairement par les filles. La moyenne d'âge se situe entre 11 et 14 ans, avec des plus jeunes lors des activités des mercredis après-midi, et plusieurs groupes de 15-16 ans présents lors de la quasi-totalité des ouvertures. Toutes les animations ont affiché complet.

L'atelier théâtre, la Troop's, animé par Jérôme Ricca, a été suivi par 13 élèves à raison de 1h30 les jeudis d'octobre à fin juin. Ils ont présenté leur travail lors de trois représentations à la Cave du Château.

La Cabane a poursuivi sa collaboration avec les travailleurs sociaux de proximité (TSP) qui viennent à la rencontre des jeunes lors des ouvertures et reçoivent aussi sur rendez-vous hors des ouvertures.

La responsable a participé aux séances « Intercentre » du canton, aux rencontres du Réseau Jeunesse de la région morgienne et celles entre les TSP et les centres d'animation de la Côte.

A noter que l'équipe de 3 collaborateurs s'est trouvée en sous-effectif sur une longue période : deux animatrices sur les mois d'avril et mai, puis une animatrice, aidée par une collègue de l'AREMS les mercredis et la moitié des soirées de mi-septembre à mi-décembre. Le moniteur qui a démissionné à fin mai, a été remplacé depuis fin novembre. A part la suppression de trois samedis, toutes les ouvertures ont été maintenues avec des horaires réduits à 18h30 deux vendredis par mois d'octobre à décembre.

505.04 Corps Jeunes Sapeurs-Pompiers

Le Corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ouest Morgien (JSPOM) a été créé le 23 septembre 2005 à Etoy. Il est né de la volonté d'une poignée de passionnés des SDIS de Buchillon, Etoy, Saint-Prex, Yens et Villars-sous-Yens, avec le soutien des Municipalités.

L'Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers Morget (JSP Morget) a été créé le 3 juin 2023.

A fin 2025, l'effectif était de 25 jeunes (18 garçons et 7 filles) (23 en 2024), dont 14 sont domiciliés à Saint-Prex (10 en 2024). Ces jeunes sapeurs-pompiers s'entraînent dans la caserne de Saint-Prex, mais également à Yens, Villars-sous-Yens, Etoy et Buchillon. Ils ont réalisé 9 exercices en 2025 (10 en 2024).

506 Événements sportifs régionaux

La Municipalité a engagé une monitrice de gymnastique et habitante de Saint-Prex pour proposer gratuitement à la population saint-preyarde des cours hebdomadaires entre mai et septembre.

507 Associations culturelles régionales

507.01 COV, écoles de musique

Le Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV), dans sa forme actuelle, date de 2001. Son statut juridique est une fondation de droit privé, dont les buts sont, entre autres, de dispenser un enseignement musical instrumental et théorique de qualité à des enfants et adultes en vouant une attention particulière à l'épanouissement de chacun.

26 élèves domiciliés à Saint-Prex fréquentent le COV (27 en 2024).

507.02 Concerts classiques de la région morgienne

La 66^e saison s'est ouverte à l'automne 2025. Comme chaque année, six concerts sont au programme, dont trois à Saint-Prex (en novembre 2025, février et mai 2026 au Vieux-Moulin).

507.04 Fondation pour l'enseignement de la musique FEM

La loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La Fondation pour l'enseignement de la musique est l'organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le Canton, dans l'intérêt des enfants et des jeunes musiciens, ainsi que dans celui des écoles et des enseignants.

Une évaluation des effets et modalités du déploiement de cette loi a été entreprise à l'automne 2025. Les conclusions ne sont pas encore connues.

507.05 Centre de compétence d'art verrier

Suite à la fermeture de Vetropack, plusieurs personnes se sont regroupées, afin de créer une association ayant pour objectif de préserver la collection du Musée du Verrier et de la mettre en valeur. L'assemblée constitutive a eu lieu le 7 juillet.

La Municipalité a mandaté une Saint-Preyarde au bénéfice d'une formation d'historienne de l'art pour recenser ces œuvres, de manière à pouvoir les exposer. Des contacts ont été pris avec des institutions reconnues, telles que le MUDAC (Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains) et VitroCentre Romont (Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre) qui possède une riche collection d'archives consacrées à l'art verrier qui n'existe nulle part ailleurs en Suisse. Une exposition est en cours de préparation.

508 Bibliothèque communale

Au 31 décembre 2025, la bibliothèque comptait 549 lecteurs actifs (223 adultes et 326 enfants) (520 en 2024).

Les visites de classe se sont poursuivies : 8 classes du Chauchy et de Sous-Allens sont venues emprunter des livres une fois par mois.

Malgré les deux mois de fermeture pour les travaux de rénovation du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, 15'043 prêts ont été effectués, toutes catégories confondues (romans adultes, livres enfants, bandes dessinées, documentaires) (20'605 en 2024).

Le mercredi 26 novembre, la « Compagnie des Contes Joyeux » a animé un après-midi de contes qui a rempli la salle Cuénet. Comme d'habitude, des biscuits de Noël maison ont été offerts aux spectateurs qui sont venus nombreux.

509 Eglises

509.01 Paroisse protestante

L'équipe pastorale de la paroisse réformée de Saint-Prex-Lussy-Vufflens active en 2025 se composait de MM. Olivier Rosselet et Elio Jaillet (depuis mai 2025), pasteurs. Ils sont assistés de la diacre-stagiaire Adjovi-Grâce Prince Agbodjan (depuis août 2025) pour les célébrations et du diacre Renaud Rindlisbacher pour l'enfance et les familles. Le Conseil paroissial, organe exécutif de la paroisse protestante, comprend neuf membres, dont deux conseillères paroissiales de Saint-Prex.

2025 a été l'année de lancement d'un projet de réorganisation de l'Eglise Evangélique Réformée Vaudoise (projet Eglise 29). Ce projet, auquel participe la paroisse, vise à s'assurer que l'église réformée remplisse ses missions au service de toutes et tous dans la société vaudoise et de simplifier les dispositifs institutionnels.

Depuis plus d'une année, tous les premiers vendredis du mois à 19h00, des animations «Parole et musique» sont proposées à l'église romane. Ouvertes à toutes et tous, ces animations permettent de se ressourcer dans une atmosphère à la fois culturelle, spirituelle et musicale.

509.02 Paroisse catholique

La paroisse St-Prothais de Saint-Prex réunit les catholiques des localités de Saint-Prex, Buchillon, Etoy, Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens. Elle fait partie de l'unité pastorale La Venoge-L'Aubonne qui comprend également les paroisses d'Aubonne, de Morges et de Rolle.

L'année pastorale 2025 a été marquée par plusieurs événements importants. Il y a eu tout d'abord l'intégration formelle de la communauté linguistique lusophone dans les instances de la paroisse. Que ce soit au sein du Conseil de paroisse ou du Conseil de communauté, leurs amis portugais y ont été dans les deux cas accueillis avec joie et la promesse de réaliser de belles choses ensemble.

Ensuite, la paroisse St-Prothais a organisé fin août, comme tous les ans, sa traditionnelle fête de paroisse qui connaît, à la satisfaction de tous, un succès grandissant. Cette fois-ci encore elle a pu réunir plus de 200 personnes autour d'un barbecue convivial et sous un beau soleil.

Enfin, elle a eu la chance de pouvoir s'inscrire dans le programme des Journées du Patrimoine qui se sont déroulées à la mi-septembre. Des visites guidées conjointes de la Salle de la Paix et de l'église étaient ainsi proposées par le Canton et les nombreux visiteurs ont pu admirer en particulier les vitraux qui présentent une valeur patrimoniale certaine. Une conférencière du Vitrocentre de Romont était par ailleurs présente pour mieux accompagner cette démarche originale et donner de la valeur-ajoutée aux présentations.

Pour le reste, l'année pastorale fût comme d'habitude chargée avec son lot de conférences, d'événements divers centrés autour de la catéchèse, des préparations aux sacrements et de la formation continue. La paroisse St-Prothais s'efforçant de rester cette communauté accueillante et vivante qu'elle est à présent depuis de nombreuses années, ancrée dans sa commune et ouverte sur le monde.

VIII. Sécurité publique

La parole à... Anouk Gäumann, municipale

Plusieurs changements sont intervenus en 2025 à la tête de nos corps de sécurité.

Au 1^{er} mai 2025, le SIS Morget a accueilli le quartier-maître Nicolas Houlmann, succédant au commandant Thierry Charrey. Puis, au 1^{er} octobre 2025, Police Région Morges (PRM) a vu l'entrée en fonction du major David Stauffer, en remplacement du lieutenant-colonel Clément Leu. Ces transitions se sont déroulées dans un esprit de continuité.

Après la Protection civile du district de Morges et le SIS Morget, PRM a mené à terme le processus de révision des statuts de son association. Le Conseil intercommunal, ainsi que les conseils législatifs des six communes membres, ont validé ces nouveaux statuts. Cette révision d'ampleur, initiée il y a plusieurs années, aura nécessité deux législatures pour aboutir.

Dans le prolongement de ce travail, des projets de règlements de police coordonnés et harmonisés seront prochainement soumis aux communes. Leur mise en œuvre facilitera le travail de terrain des agentes et agents, en simplifiant l'application de règles jusqu'ici non uniformisées entre les différentes communes.

Par ailleurs, l'évolution des risques constitue un défi majeur. Ces dernières années, les interventions liées aux dégâts naturels, les sécheresses prolongées, les tempêtes ou les feux de forêt, sont en nette augmentation. Face à cette réalité, nos trois corps adaptent leurs compétences et leurs dispositifs. Les astreints et astreintes de la Protection civile suivent désormais une formation spécifique à la lutte contre les incendies de forêt. Leur rôle d'appui aux partenaires « feux bleus » demeure essentiel, notamment lorsque des opérations doivent être prolongées.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration et la qualité de la communication entre ces trois entités. Leur coordination efficace constitue un pilier fondamental de la sécurité de notre Commune et de notre région.

601 Police

601.02 Police intercommunale PRM

Police de Morges a célébré ses 222 ans en grande pompe le 14 juin, en présence de différentes personnalités. Les métiers de la police ont été mis à l'honneur à travers la présentation de ses missions, de ses activités et de ses partenaires.

Outre la nomination du Capitaine David Stauffer, à compter du 1^{er} octobre, à la fonction de Commandant avec le grade de Major, suite à la démission du Commandant Clément Leu, l'année 2025 a été marquée par l'aboutissement du processus de révision des statuts de l'association. A la suite de l'entrée en vigueur de ceux-ci, des projets de règlements de police seront proposés aux communes.

Le Conseil intercommunal, composé de 33 délégués des communes membres, s'est réuni à 3 reprises.

La commission de police a rendu 10'385 ordonnances pénales (9'053 en 2024), dont 8'496 consécutives à des amendes d'ordre impayées.

Le nombre d'événements répertoriés sur le secteur de PRM s'élève à 5'960 (6'101 en 2024). A celui-ci s'ajoute 99 événements survenus hors secteur, pour lesquels PRM a été sollicitée.

Les événements sur la Commune de Saint-Prex sont au nombre de 698 (667 en 2024). Parmi les infractions constatées, les violences domestiques sont en hausse, tout comme les vols/escroqueries, les cambriolages et les dommages à la propriété.

Avec ses 96 collaborateurs (91,4 ETP), l'effectif est presque identique à celui de 2024. A noter que l'absentéisme est en diminution, grâce aux mesures mises en place en termes de prévention et de bien-être des collaborateurs.

Les services de PRM ont enregistré 1'376 plaintes pénales (1'310 en 2024). 451 d'entre elles sont liées à des infractions perpétrées en dehors des limites des communes du secteur, au profit de plaignants domiciliés en dehors du secteur de PRM. Cela s'explique par la disponibilité du poste de police ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Lors des présences dans les postes décentralisés, la brigade PCP (Police Communautaire et Partenariat) a procédé à l'enregistrement de 27 plaintes pénales et a répondu à plus de 62 sollicitations de la part des citoyens, par exemple : renseignements sur des procédures, annonce de perte de documents, conflit de voisinage, etc.

PRM a mis des policiers à disposition pour des engagements cantonaux ou intercantonaux pendant 98 jours (79 en 2024).

PRM a apporté son appui dans les domaines sécuritaire et logistique (mise à disposition de signalisation routière) pour le Giron du Pied qui s'est déroulé du 13 au 17 août. Elle a été présente plusieurs soirées avec un stand de prévention.

L'Unité signalisation est intervenue à 93 reprises à Saint-Prex pour l'exécution de différentes tâches relevant de sa compétences (par exemple pose de signalisation, réservations de zones à l'occasion d'événements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.).

Sur un total de 7'880 amendes d'ordre, 599 concernent Saint-Prex (7,60 % contre 10,43 % en 2024), principalement pour les règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement et en mouvement.

Le rapport de gestion de PRM sera disponible en intégralité sur notre site internet.

601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM

Saint-Prex est représenté au CODIR de PRM par un membre de la Municipalité et au Conseil intercommunal par six membres du Conseil communal.

601.03 Police administrative

601.03.01 Etablissements publics et commerces

En 2025, nous avons délivré 6 autorisations pour la vente en détail du tabac (5 en 2024), 16 autorisations d'exploitation pour des appareils automatiques à prépaiement et 22 licences LADB (loi sur les auberges et les débits de boissons).

A la demande du SECO, cinq commerces ont été contrôlés en 2025, dans le cadre de la mission de surveillance d'indication des prix dans les salons de coiffures, de barbiers et dans les instituts de beauté.

601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales

Au 31 décembre 2025, la Commune de Saint-Prex comptait plus de 450 entreprises implantées sur son territoire.

La refonte du registre des entreprises suit son cours. Un nouveau formulaire a été mis en place, afin de mieux identifier les entreprises et collecter des informations sur leur domaine d'activité, l'utilisation de véhicules de fonction, le stationnement, la présence d'enseignes lumineuses, etc.

En ce qui concerne les entités à but non lucratif, la Commune recense 10 associations et 8 fondations.

601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA)

Toute manifestation doit être annoncée et peut relever des deux catégories suivantes : manifestation simple ou nécessitant une demande POCAMA. Un guide pratique a été élaboré, afin d'aider les organisateurs à réussir leur événement.

Une séance de coordination est organisée chaque mois entre les différents services communaux et PRM. Toutes les manifestations, réceptions, événements ou autres sont listés dans un tableau synthétisant les besoins et particularités y relatifs.

Durant l'année 2025, nous avons traité 69 demandes POCAMA (74 en 2024).

3 lotos ont été organisés sur les mois de novembre et décembre.

601.03.05 Procédés de réclame

Nous avons autorisé 8 procédés de réclame en 2025 (6 en 2024).

601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations)

Nous avons vendu 55 macarons en 2025 (48 en 2024). Le tarif est de CHF 40.00 pour un mois, CHF 100.00 pour trois mois, CHF 190.00 pour six mois et CHF 350.00 pour une année.

Ces macarons permettent aux automobilistes de stationner leur véhicule sur les places du Bourg durant 15 heures.

Les personnes en possession d'un macaron peuvent obtenir gratuitement et sur accord de la Municipalité des autorisations temporaires de stationnement au Vieux-Moulin lors de vacances ou de voyage d'affaires. En l'absence de macaron, la somme de CHF 5.00/jour est encaissée. En période estivale ou lorsqu'il y a beaucoup de manifestations, les automobilistes sont dirigés au P+R du Glapin.

Le thème de la politique du stationnement en cours d'élaboration est abordé au chapitre 402.05.

601.04 Police sanitaire

601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires

Le groupement VAPKO organise chaque année des contrôles des champignons à Yens les dimanches de 17h00 à 18h30. Ceux-ci ont eu lieu entre le 24 août et le 9 novembre. Il a enregistré la visite de 155 personnes (156 en 2024), dont 23 de Saint-Prex (25 en 2024).

601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires

L'arrêté du Conseil d'Etat vaudois sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin date du 23 janvier 1962. Il est malheureusement toujours en vigueur. Comme chaque année, le SEEP communique au secrétariat la liste des propriétés où il reste des nids de chenilles processionnaires dans les pins, afin d'écrire aux propriétaires pour leur rappeler l'importance de les enlever.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer chez les humains des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme), voire même une cécité. Chez les canidés, ils peuvent provoquer une brûlure de leur truffe et/ou leur langue, voire une nécrose.

Le frelon asiatique a été identifié pour la première fois en Suisse romande à l'été 2020. Depuis, il se développe rapidement, menaçant les abeilles et la biodiversité. Le frelon asiatique est une espèce particulièrement invasive. Il constitue une menace tant pour l'économie mellifère que pour la biodiversité, l'agriculture, la viticulture et la sécurité publique. Le canton de Vaud est l'un des plus touchés par cette invasion. Dans ce contexte, contenir le frelon asiatique et limiter la croissance de sa population sont les objectifs que le Canton et la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculteurs (FVA) se sont fixés. En 2025, plus de 880 nids ont été recensés dans le canton.

Au niveau de la région, la société d'apiculture de Morges, s'étendant de Saint-Prex à Préverenges y compris Hautemorges, a trouvé et détruit 114 nids. 80% des nids ont été détruits avant propagation ce qui n'avait pas été possible l'année passée. 23 nids (6 primaires et 17 secondaires) ont été repérés et détruits sur notre Commune.

L'engagement de chacun est essentiel pour lutter efficacement contre cette menace. C'est pourquoi les employés communaux ont été sensibilisés à ce fléau. Les propriétaires fonciers sont invités à signaler la présence de frelons ou de nids sur le site de la Fédération vaudoise des Sociétés d'Apiculture (www.frelonasiatique.ch). Il est à relever que les frais sont à la charge des privés.

601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité

La commission de salubrité n'a traité aucun cas en 2025 (1 en 2024).

602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers

602.01 Contrôle des habitants

Une légère hausse de la population de 28 personnes a été enregistrée en 2025, portant le nombre d'habitants (établis et séjour) à 6'057 personnes au 31 décembre 2025 contre 6'029 personnes au 31 décembre 2024. Nous relevons qu'il y a 5'941 personnes (98,08 %) qui sont établies (en résidence), soit 3'777 suisses et 2'164 étrangers. 116 personnes sont en séjour.

602.02 Bureau des étrangers

La population saint-preyarde est étrangère à 36,42 % (2'164 étrangers) au 31 décembre 2025 contre 36,61 % (2'154 étrangers) au 31 décembre 2024. Les nationalités les plus représentées sont la France (27,58 %), le Portugal (24,91 %), l'Italie (10,91 %), l'Espagne (6,47 %), le Royaume-Uni (2,86 %) et les autres nations (19,55 %).

603 Inhumations, gestion administrative du cimetière

603.01 Registre des décès

Durant l'année 2025, 35 décès ont été référencés dans notre registre des décès. Cela concerne 25 habitants de la Commune et 10 personnes ayant vécu à Saint-Prex ou ayant des liens très forts avec notre localité. 7 personnes ont été inhumées dans notre cimetière. Les cendres de 4 personnes ont été déposées dans un autre cimetière du Canton. Une personne a été inhumée dans un cimetière de son pays d'origine. Les cendres de 4 personnes ont été déposées au jardin du souvenir et celles de 6 personnes ont été mises dans une tombe individuelle. Pour les autres incinérations, les cendres ont été remises aux familles ou déposées dans des tombes existantes.

604 Service de défense incendie et de secours, protection civile

604.01 SIS Morget

L'année 2025 a été marquée par plusieurs changements importants au sein du SIS Morget, tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel.

Le Maj Nicolas Houlmann a repris le commandement au 1^{er} mai, succédant au Maj Thierry Charrey qui a eu l'occasion de rejoindre un poste à responsabilité à l'ECA. Afin de palier la promotion du Maj Houlmann, le Premier-Lieutenant Fabrice Dupuis a été nommé Quartier-Maître. Ce dernier fonctionnait également comme remplaçant du commandant.

Les multiples interventions liées aux inondations ont fortement sollicité les effectifs du SIS Morget.

Le Comité de direction s'est réuni lors de 9 séances ordinaires (10 en 2024). Il a participé à 2 séances du Conseil Intercommunal (3 en 2024).

Durant l'année 2025, une délégation du CODIR et la Municipalité de Morges ont poursuivi à plusieurs reprises leurs rencontres, afin de continuer à travailler sur le dossier de la nouvelle caserne principale.

Le SIS Morget est composé de 3 DPS (détachements premiers secours), soit Denges, Morges et Saint-Prex, et 3 sites DAP Y (détachements d'appui), soit Dissy, Sempremont et Senar (Senoge-Arénaz).

L'OI Saint-Prex (organe d'intervention) est composé des Communes d'Etoy, de Buchillon et de Saint-Prex. Il comptait 21 sapeurs au 31 décembre 2025 (sans changement par rapport à 2024). Le premier-lieutenant Nicola Alberton occupe la fonction de chef de site et de responsable de la formation. Il est secondé par le lieutenant David Pagot, suppléant et chef matériel. L'OI Saint-Prex est équipé de 2 poids-lourds, 2 véhicules légers, 3 containers et 7 remorques.

401 interventions ont été effectuées en 2025 (400 en 2024) par le SIS Morget. 44 % des interventions ont lieu en journée, 22 % de nuit (entre 18h00 et 7h00) et 34 % le weekend.

Parmi ces interventions, 81 d'entre elles ont été effectuées par l'OI Saint-Prex (75 en 2024), ce qui représente 18 % des interventions (17 % en 2024).

Le rapport de gestion du SIS Morget sera disponible en intégralité sur notre site internet.

604.02 Protection civile région Morges

Saint-Prex est représenté au Conseil intercommunal par un membre de la Municipalité.

En date du 5 mars 2025, le Conseil communal a accepté la création des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du District Morges (ORPC) qui a été créé en 2012, sur la base d'une convention.

L'ORPC a confirmé sa solidité opérationnelle et sa capacité à répondre aux exigences d'une année dense et variée. Qu'il s'agisse d'interventions réelles, d'engagements planifiés ou d'entraînements exigeants, ses membres ont démontré un professionnalisme constant et une préparation à toute épreuve. Leur implication quotidienne rappelle qu'une organisation n'est forte que par la détermination de celles et ceux qui la font vivre.

L'année écoulée renforce sa confiance pour la suite pour poursuivre sa mission avec la même rigueur, en consolidant ses compétences et ses partenariats, afin de garantir à la population une protection fiable et réactive.

L'ORPC du district de Morges a organisé 2'381 jours de cours de répétition, ainsi que 478 jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) et 30 jours de service ISU (interventions en situation d'urgence).

L'effectif au 31 décembre 2025 était de 346 astreints (361 à fin 2024), soit 20 officiers, 30 sous-officiers et 296 soldats.

La protection civile a été engagée à 4 reprises (6 en 2024) pour une battue (recherche d'une personne disparue), deux alertes canicule (pour les communes de Aclens, Etoy, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), ainsi que lors des inondations à Morges le 2 novembre.

Le rapport de gestion de la PCi sera disponible en intégralité sur notre site internet.

605 Militaire, approvisionnement économique du pays

Le Service de sécurité civile et militaire a rédigé, à l'intention du Conseil d'Etat une revue intermédiaire des risques qui a permis de dresser un bilan des 37 dangers identifiés sur le Canton de Vaud. Une plateforme d'échanges sécurisée a été mise en place pour faciliter les échanges entre le Canton et les Communes. Cet outil accompagne les Communes dans la gestion de la protection de leur population. Le Syndic, le Vice-Syndic et la secrétaire municipal disposent d'un accès à celle-ci. Le Syndic et la secrétaire ont suivi une formation d'une journée sur la gestion de crise.

IX. Affaires sociales

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

Nous avons toujours beaucoup de chance d'avoir de nombreuses structures dans notre Commune qui répondent aux divers besoins de notre population. Nous les accompagnons de différentes manières, afin de leur permettre de remplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

L'Entraide familiale a pris ces nouveaux quartiers au rez-de-chaussée de l'ancienne administration communale au chemin de Penguey 1b.

L'Ensemble hospitalier de la Côte continue de nous garantir une couverture médicale à Saint-Prex. Trois médecins officient désormais dans ce cabinet.

Nous avons quitté le réseau d'accueil de l'AJEMA fin décembre pour rejoindre l'AIRADT qui couvre le même territoire que notre groupement scolaire.

701 Aide sociale**701.00 Autres organismes**

En l'absence de base légale, la Municipalité a renoncé à soutenir la Fondation Vaudoise de Probation.

701.01 Entraide familiale

L'Entraide familiale qui compte 223 membres (258 en 2024) s'est installée définitivement au rez-de-chaussée de l'ancienne administration communale au chemin de Penguey 1b.

Elle propose différentes activités dont :

- un atelier couture le lundi depuis septembre 2025 (180 heures de bénévolat réparties entre cinq personnes),
- un atelier anglais les mardi et jeudi matin (76 heures de bénévolat par une personne),
- un atelier intégration français les mardi et jeudi après-midi (300 heures de bénévolat réparties entre trois personnes),
- un atelier trico'thé deux mercredis par mois (600 heures de bénévolat réparties entre une dizaine de bénévoles à chaque rencontre),
- un atelier jeux un mercredi par mois (60 heures de bénévolat par une personne),
- un atelier italien le vendredi matin depuis septembre 2025 (15 heures de bénévolat par une personne).

3'160 repas à domicile ont été livrés (3'381 en 2024), 34'845 km parcourus pour 1'084 transports (48'415 km pour 1'242 transports en 2024) et 284 heures de visite à domicile (200 en 2024).

Les 65 bénévoles (52 en 2024) ont eu besoin de 80 kg d'oranges (72 en 2024), 30 kg d'oranges amères (18 en 2024), 125 pamplemousses (130 en 2024) et 560 citrons (485) pour produire 1'321 bocaux (1'159) en 5 jours (4 en 2024). Ces confitures ont été vendues le 26 février dans le hall du centre commercial Coop.

701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Un membre de la Municipalité fait partie du CODIR. Saint-Prex dispose également d'un siège au Conseil intercommunal.

Le conseil de politique sociale (CPS) a validé en juin 2025 la réforme territoriale des régions d'action sociale, en harmonisant les territoires couverts par les futurs ERAS (établissements régionaux d'action sociale) et les Associations/Fondations qui chapeautent l'activité des CMS du canton. Ce projet sera soumis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2026.

Compte tenu du contexte actuel marqué par la création prochaine de nouveaux réseaux d'accueil, l'ARASMAC a recentré ses activités autour de ses missions principales. Dans cette logique et afin de renforcer la synergie entre les prestations sociales, le centre social régional (CSR) et l'agence d'assurances sociales (AAS) sont désormais réunis sur un même site. Ces relocalisations visent à offrir à la population une meilleure lisibilité des prestations, tout en favorisant les collaborations internes.

Le rapport de gestion de l'ARASMAC ne sera pas disponible avant juin. Nous le publierons en intégralité sur notre site internet dès réception.

703 Santé publique

703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations)

Comme chaque année, les habitants de 75 ans et plus ont été contactés par écrit dans le cadre de la préparation du plan canicule, afin de connaître leurs besoins d'une visite ou d'un téléphone. Police Région Morges (PRM) est en charge de ces contacts en cas d'activation du plan canicule, ce qui a été le cas en 2025.

Deux conférences pour les aîné.e.s ont été animées par Espace Prévention La Côte, avec la collaboration de l'Entraide familiale pour l'accueil, sur les thèmes « Bien vieillir chez soi » et « Prévention de la criminalité traditionnelle ».

Nous avons poursuivi notre collaboration avec Espace Prévention La Côte, via un nouveau travailleur social de proximité (TSP) depuis l'automne. Comme son prédécesseur, celui-ci s'implique dans la vie des jeunes, en offrant une présence adulte rassurante et bienveillante. Il les accompagne de manière individuelle ou collective et aborde des sujets variés. Les thèmes principaux sont liés à la formation et au travail, suivis de l'argent et du logement.

De manière générale, une grande partie de contacts a lieu dans l'espace public, comme les terrains de sport, plages, magasins, parcs et aux alentours de l'école. Au total, le TPS est passé à 68 occasions sur le territoire de Saint-Prex (102 en 2024) et a noué 779 contacts (1'419 en 2024). 114 entretiens ont été réalisés pour du soutien social avec une vingtaine de jeunes venant majoritairement de Saint-Prex. Il a également eu une présence soutenue durant le Giron du Pied du Jura avec 530 contacts (en plus des contacts établis durant le reste de l'année) et 124 éthylo-tests effectués.

Ces diminutions s'expliquent par un report du passage dans toutes les classes de 9^e, ce qui représente 150 contacts habituellement comptabilisés dans l'année en cours. En effet, celui-ci a été décalé dans le calendrier (novembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 et courant 2026 pour l'année scolaire 2025-2026).

Par ailleurs, les contacts étaient particulièrement élevés en 2023 et 2024. Les chiffres de 2025 se rapprochent davantage de ceux observés en 2022 et démontrent un retour à la normale.

En outre, la pratique professionnelle a évolué vers une diminution des passages courts sur la Commune et une augmentation de présences continues et d'entretiens approfondis, parfois

réalisés dans les locaux de Morges. Ce fonctionnement permet un suivi plus qualitatif des situations individuelles et des dynamiques de groupes.

703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Le dispositif de l'AVASAD constitue la plus grande structure parapublique et le principal acteur de l'aide et des soins à domicile et de la santé communautaire dans le canton de Vaud. Le Canton et les communes pilotent ce dispositif sur la base d'une politique concertée et d'une vision partagée du développement du maintien à domicile.

Le rapport de gestion de l'AVASAD sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

703.06 Fondation de La Côte

En tant que Fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de La Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile, et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD).

Le rapport de gestion de la Fondation de la Côte sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

703.07 Autres organismes de santé publique (Entrée de secours)

Nous accueillons chaque année le Bus Santé d'Unisanté, centre universitaire de médecine générale et santé publique, pour le dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.

704 Logement

704.01 Coopérative d'habitation

Les statuts de la Coopérative d'habitation Cité Derrière donnent l'opportunité aux communes dans lesquelles la coopérative a construit un immeuble d'être représentées au sein du Conseil d'administration. En conséquence, M. le Syndic siège dans cet organe.

704.02 Expulsion

La Justice de Paix a procédé à l'expulsion forcée d'un locataire (deux locataires et une propriétaire en 2024).

706 Accueil de la petite enfance

706.01 AJEMA

La collaboration avec ce réseau qui regroupe encore 19 communes, a pris fin en 2025. Celui-ci est amené à disparaître fin 2026.

706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE)

L'ouverture de 9 places supplémentaires en 2024 au collège du Chauchy permet désormais d'accueillir 45 enfants. Le but étant de n'avoir plus besoin de faire des trajets entre les 2 structures d'accueils de Sous-Allens et du Chauchy.

706.06 AIRADT

Saint-Prex a rejoint le réseau de l'Association Intercommunale du Réseau d'Accueil Dame Tartine (AIRADT) au début 2026. Ce changement de réseau permettra, à terme, de répondre à l'entier des demandes d'accueil préscolaire pour la population de Saint-Prex.

707 Sécurité au travail

La Municipalité collabore avec Unisanté et propose aux collaborateurs qui le souhaitent, de faire un bilan de dépistage des risques de maladies cardiovasculaires via le bus Bilan et Conseils Santé.

X. Services industriels

La parole à...

- *Véronique Savioz, municipale*

Nous pouvons le redire et avec joie : notre eau potable est toujours excellente, cela se confirme cette année encore ! Aucun traitement n'est nécessaire, l'eau de la nappe est directement consommable. Le service est toujours très investi dans la protection des zones proches de la nappe phréatique, c'est une priorité absolue.

Nous avons engagé un nouveau responsable du Service des eaux qui se montre très compétent. Il est et sera capable de modéliser le travail effectué, assurant ainsi la stabilité du service, malgré les mouvements du personnel inhérents à toute institution.

- *Jan von Overbeck, municipal*

Les tensions majeures du marché de l'électricité de 2022 se sont progressivement calmées et la discussion politique est revenue à des dialogues plus rationnels. Le prix de l'électron sur le marché libre a chuté et se rapproche du niveau d'avant la crise énergétique. La Commune a réalisé de nombreux projets photovoltaïques depuis lors avec deux buts clairs : une économie sur la facture d'électricité, mais aussi pour accroître notre indépendance. Suite aux manœuvres irresponsables des USA et d'Israël, nous sommes à l'aube d'une nouvelle crise énergétique majeure, en particulier pour le gaz et le pétrole. La position de la Suisse pour l'électricité reste également très compliquée, en particulier pour les pics de consommation en hiver ; ainsi, l'accord bilatéral sur l'électricité avec l'UE, en négociation actuellement, est crucial pour notre pays.

Le 9 juin 2024, le peuple suisse a accepté la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. En particulier, le concept de CEL (communauté électrique locale) a été introduit le 1er janvier 2026, ce qui permet de transporter notre production propre au sein de la commune au travers du réseau existant, ceci en payant une taxe.

La Municipalité a procédé à toutes les préparations nécessaires pour introduire le concept courant 2026 et ainsi augmenter sensiblement l'autoconsommation de notre production. Ceci est indispensable, car les prix de rachat par les prestataires ont fortement chuté. La CEL permettra de mettre en réseau tous nos sites de production et ainsi de répartir l'énergie au travers du réseau de Romande Énergie avec une taxe fortement réduite (20 à 40 %).

Le départ de Vetropack remet en question nos options de chauffage à distance (CAD), car nous n'avons plus de source de chaleur pour alimenter un tel réseau. La Municipalité a entamé des discussions avec différents prestataires pour évaluer les options possibles pour le futur. Ceci représente une planification à long terme, des investissements importants et une participation des propriétaires des bâtiments.

802 Service des eaux

En juin 2025, un nouveau responsable du Service des eaux, fontainier, rattaché au SUI, a été recruté à 100 %. Le collaborateur du SEEP, qui a remplacé par intérim l'ancien responsable, est toujours en appui 30 % du temps.

A la suite de ce recrutement, des opérations de rattrapage ont été effectuées pour remettre à jour les équipements du Service des eaux, selon les normes, directives et les règles d'hygiène.

802.01 Plans du réseau, PDDE

Comme chaque année, les plans des réseaux sont mis à jour. Les informations sont intégrées dans le SIT communal.

802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection)

Les zones de protection font continuellement l'objet d'un suivi pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau.

802.02.01 Réservoir de l'Épine

Les sondes du réservoir de la grande cuve ont été remplacées, ainsi que celles de la réserve incendie.

La vidange du grand réservoir, déjà réalisée en 2023, sera réalisée en mars 2026. L'objectif de ces travaux, de plus grande envergure, sera d'étudier en détail les opérations nécessaires à la rénovation complète du réservoir, un projet ambitieux et complexe.

802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin

Le démarreur de la pompe a été changé par notre mandataire spécialisé dans la gestion, l'automatisation, les mesures et la maintenance dans le secteur de la distribution de l'eau potable. Une pompe du puits a été remplacée. Un couvercle de protection du puits et des pompes a été posé conformément aux demandes de l'OFCO. Des travaux d'adaptation du couvercle restent à réaliser.

802.03 Distribution et installation, compteurs

Notre mandataire spécialisé dans le contrôle des réseaux d'eau procède régulièrement à la détection de fuites.

Dans le cadre de notre renouvellement du réseau, une conduite a été remplacée sur le chemin du Riau.

En septembre 2025, le Service des eaux a identifié des fuites sur une conduite alimentant le Bourg, localisées sous le portique de la Tour de l'Horloge, nécessitant une intervention d'urgence. La complexité de l'opération tenait à la densité de réseaux en sous-sol, la présence d'une semelle en béton datant de 2011, et la difficulté d'accès, rendant toute réparation impossible sans fragiliser le soubassement de la tour. Cette conduite a dû être abandonnée.

Pour sécuriser l'alimentation du Bourg, un nouveau bouclage a été décidé, accepté via un préavis d'urgence et réalisé via le quai du Suchet.

802.04 Clients et abonnements

Le nombre de compteurs dans la Commune est de 969. Le relevé des compteurs de cette année a permis d'identifier plusieurs fuites chez les privés.

802.05 Analyses, contrôles

Des contrôles de l'eau du réseau ont été effectués à 4 reprises durant l'année 2025 (5 en 2024), ce qui représente 19 échantillons de prélèvements effectués à différents points sur le réseau :

- Prélèvements du 27 janvier 2025 : 4 emplacements
- Prélèvements du 26 mai 2025 : 3 emplacements
- Prélèvements du 25 août 2025 : 4 emplacements
- Prélèvements du 25 novembre 2025 : 4 emplacements

Un nouveau plan de prélèvements a été planifié prévisionnellement pour l'année 2026.

De plus, l'Office de la consommation a procédé, le 20 août 2025, à une analyse de l'eau potable (échantillon prélevé à la fontaine publique du quai du Suchet). Le composant 1,2,4-triazole a été retrouvé dans le réseau d'eau potable, à une teneur moyenne de 0.339 µg/L. Une communication spéciale concernant cette valeur a été adressée à la population. La Municipalité va surveiller l'évolution de cette valeur dans le cadre de son autocontrôle et étudier les solutions applicables et potentielles qu'il y aurait.

Hormis cette valeur, aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques (y compris micropolluants et métabolites du chlorothalonil) analysés n'est à signaler.

802.06 Bornes hydrantes

87 hydrantes ont été contrôlées par la maison Hinni en 2025 avec qui nous avons un contrat d'entretien. 86 % sont en bon état. 6 d'entre elles présentent un ou plusieurs défauts sérieux (pas maniable, corps de borne fissuré, pertes d'eau, ne vidange plus). 6 autres présentent des défauts, dans la plupart des cas de la partie supérieure, liés à l'aspect visuel ou fonctionnel qui devraient être prises en compte dans la maintenance périodique pour assurer la sécurité d'emploi.

Une analyse de la défense incendie du Bourg a été effectuée en fin d'année 2025. La mesure du débit a montré que toutes les BH du Vieux Bourg sont opérationnelles avec des débits supérieurs ou identiques qu'auparavant. Seul le débit d'une BH est péjoré. Les étiquettes des BH du Bourg ont été mises à jour. Cette défense incendie s'améliorera une fois que le bouclage définitif du quai du Suchet sera terminé.

803 Service de l'électricité

803.02 Romande Energie

Les contrats « gros consommateurs » (c'est-à-dire pour les consommations de plus de 100'000 kWh/h) signés, d'entente avec la commission des finances, avec Romande Energie pour les collèges de Sous-Allens, la piscine, la STEP et la station de pompage, figent les prix pour 2027 et 2028. Ils permettant des économies de l'ordre de 47 à 52 % par rapport aux prix appliqués en 2025.

En 2025, nous avons poursuivi les échanges avec Romande Energie en relation avec nos divers projets comportant la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que des options CAD. Les divers préavis acceptés par le Conseil communal ont permis d'augmenter notre production de 3 à 15 %, ainsi que l'autoconsommation. Avec la nouvelle loi fédérale sur l'énergie, des nouvelles possibilités s'ouvrent à nous avec le concept de CEL (communauté électrique locale). La Municipalité investigue la meilleure utilisation de ce concept qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Ces nouvelles possibilités permettront de poursuivre des projets photovoltaïques sur divers bâtiments dont l'autoconsommation est faible, comme l'Arsenal, car nous pourrons transporter notre production dans le périmètre de la commune au travers du réseau en payant une taxe. De plus, avec une informatique intelligente, nous pourrons rediriger la production toutes les 15 minutes vers nos différents sites et ainsi minimiser au mieux l'achat d'électricité.

803.03 Éclairage public

En 2025, 18 points lumineux ont été changés en LED (6 de 250W, 6 de 150W et 6 de 100W). En outre, deux lampes sodium de 400W énergivores, éclairant le temple protestant, ont été changées.

Un préavis a été déposé en février 2026 pour le remplacement des 126 points lumineux restants actuellement en sodium pour les passer en LED.

Des habitants de la Commune relayent régulièrement au SEEP lorsqu'ils constatent des lampadaires défectueux. Une panne importante s'est produite en fin d'année dans le Bourg. Sa réparation a nécessité l'intervention de différents professionnels durant plusieurs semaines ce qui a impacté les habitantes et habitants du Bourg.

De nouvelles décorations lumineuses de Noël sont venues embellir nos deux ronds-points.

803.05 Pénurie d'électricité

La crainte d'une pénurie d'électricité en Suisse reste d'actualité, bien qu'il n'y ait pas eu de pénurie durant l'hiver 2025-2026. Les Autorités suisses, notamment la commission fédérale de l'électricité (ElCom), estiment que le réseau est suffisamment approvisionné et qu'il n'y a pas de risque de black-out généralisé dans les prochains mois.

Toutefois, les incertitudes sur le marché de l'électricité persistent, en raison notamment de la dépendance aux importations, du niveau de remplissage des stocks de gaz en Europe, ainsi que de la croissance de la demande liée à l'électrification des usages (transports, pompes à chaleur, etc.). Dans ce contexte, la situation pourrait se détériorer à l'horizon 2035, puis de manière encore plus marquée d'ici 2050.

Certains services et infrastructures d'importance vitale bénéficient de dérogations aux mesures de contingentement ou de délestage. La nouvelle réglementation sectorielle vise à assurer l'approvisionnement tout en réduisant la consommation d'électricité des STEP centrales, ceci afin de préserver les eaux de graves pollutions irréversibles et d'éviter des problèmes d'hygiène liés à des germes pathogènes.

806 Energies renouvelables

806.02 Cité de l'énergie

Nous avons été recertifié le 12 mars 2024 pour une nouvelle période de quatre ans.

806.03 Développement durable

Une place du P+R de la Gare est mise gratuitement à disposition de la société Mobility Car Sharing depuis décembre 2025, ceci pour une durée de deux ans. Un bilan sera effectué dans deux ans. Si l'emplacement fonctionne selon les attentes du prestataire, celui-ci pourrait entrer en matière pour une location, voire même élargir l'offre à deux véhicules.

Le 15 novembre, la Commune a reçu officiellement le label de bronze « VilleVerte » après un audit de ses espaces publics. Ce label récompense le travail de plusieurs années qui a mobilisé tous les services. Il montre également l'engagement de la Commune dans la transition écologique et la gestion durable de son environnement.

Cette certification couvre 40 mesures écologiques, groupées en 9 paquets de mesures, touchant des domaines aussi divers que les parcs, les arbres en rue, les terrains de foot ou le cimetière. Il tient aussi compte du cycle de vie des aménagements. La biodiversité et l'adaptation au climat sont intégrées comme thèmes transversaux.

Le label « VilleVerte » comprend trois niveaux : bronze, argent et or, ce qui laisse une marge de progression à notre Commune.

Durant l'année 2025, la Municipalité a poursuivi sa politique de transition énergétique avec le préavis n° 02/04.2025 relatif à la pose de panneaux solaires sur le collège du Sous-Allens 3. En lien avec la nouvelle loi sur l'énergie, la Municipalité a préparé l'introduction des CEL (communautés électriques locales), ce qui permettra d'utiliser l'électricité produite dans la Commune au sein de l'ensemble des bâtiments communaux et ainsi d'augmenter substantiellement l'autoconsommation.

La collaboration avec le département HERUS (Laboratory Human-Environment Relations in Urban Systems) de l'EPFL s'est poursuivie en 2025. Ce dernier nous conseille dans l'établissement d'une transition à long terme, notamment par l'élaboration d'un modèle innovant permettant de comparer les différentes interventions possibles au sein de notre Commune.

XI. Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune

La parole à...

- *Stéphane Porzi, Syndic, et Jan von Overbeck, municipal*

En 2025, le Giron du Pied organisé à Saint-Prex s'est imposé comme une manifestation d'envergure et une véritable réussite, tant sur le plan sportif que social et organisationnel. Cet événement a rassemblé un large public, favorisant la rencontre entre les sociétés locales, les participants et les habitants de la région, dans un esprit de convivialité et de tradition.

La qualité de l'organisation a joué un rôle déterminant dans le succès de cette manifestation. La coordination efficace entre les comités, les bénévoles et les Autorités communales a permis d'assurer le bon déroulement des activités, la sécurité des participants et l'accueil du public dans des conditions optimales. Cette collaboration témoigne de l'engagement et du dynamisme du tissu associatif local.

Par ailleurs, le Giron du pied a contribué à la valorisation de la Commune de Saint-Prex. En accueillant un événement régional de cette ampleur, la Commune a renforcé son attractivité et son image positive, tout en mettant en avant son patrimoine, son sens de l'accueil et son attachement aux traditions.

Enfin, au-delà de l'aspect compétitif, cette manifestation a favorisé la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance communautaire. Elle illustre l'importance des événements sportifs et culturels dans le renforcement des liens sociaux et dans la promotion des valeurs de partage, de respect et de solidarité.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'investissent bénévolement pour faire vivre notre village. Un tel projet ne verrait pas le jour sans le soutien de nombreux acteurs. Je tiens à adresser mes plus vives félicitations au comité d'organisation pour son travail de titan, aux membres du Giron et à tous les bénévoles pour leur énergie inépuisable. Un immense merci aux nombreuses entreprises partenaires pour leur précieuse collaboration qui ont rendu cette fête possible.

La vie locale est belle lorsqu'on y prend part !

901 Sociétés locales

Une rencontre est organisée chaque année entre la Commune et les sociétés locales pour faire le bilan, discuter des problématiques et échanger. Aucune nouvelle société n'a été créée cette année.

Se basant sur les pratiques des Communes de Morges et d'Aubonne, la Municipalité a élaboré une directive communale relative à l'octroi du statut de société ou association locale. Celle-ci est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

902 Festivités, manifestations locales, commémorations

902.01 St-Prex sur les Quais

Cet événement a lieu uniquement les années paires.

902.02 Fête du 1^{er} août

La fête a rencontré un franc succès populaire. Les participants ont pu se restaurer auprès des stands du FC Amical, ainsi que des divers foodtrucks présents.

Le champion paralympique de ski alpin Théo Gmür s'est prêté au jeu des autographes, avant de s'exprimer lors de la partie officielle.

902.04 Marchés de St-Prex

Le Bourg a accueilli 10 marchés (contre 9 en 2024), avec une moyenne de 37 stands.

En juin, une balade en petit train a été proposée en complément.

Tout au long de l'année, diverses animations ont été organisées. L'arrivée du Père Noël en bateau a eu lieu lors du dernier marché, le 14 décembre 2025.

902.05 Chantée des écoles

Cette traditionnelle chantée a fait son retour à la place de l'Horloge, à la suite de la fin des travaux, à l'occasion des « Jeudis de l'Avent », les 4, 11 et 18 décembre 2025.

La Municipalité a offert à la population du jus de pomme et du vin chaud, ainsi qu'une soupe préparée par les enfants, avec l'aide des collaborateurs du SEEP, lors du dernier jeudi.

Lors des deux premiers jeudis, deux classes de 10P ont vendu de la nourriture, afin de financer leurs voyages d'études.

902.06 Giron 2025

La Commune de Saint-Prex a accueilli le Giron du Pied du Jura 2025.

La manifestation s'est déroulée du 13 au 17 août dans un contexte de forte vague de chaleur, avec le déclenchement d'une alerte canicule. L'organisateur a dû mettre en place des mesures renforcées, afin de garantir la sécurité des participants.

L'événement a attiré un public nombreux et aucune problématique majeure n'a été relevée.

Le programme, riche en animations, a nécessité la mise en place de diverses infrastructures. Le rendu final a été à la hauteur de l'ampleur de cette organisation.

L'avance de trésorerie sollicitée en mars 2024 a entièrement été remboursée.

902.08 ErenFestival

Le Eren Festival s'est déroulé les 8 et 9 août 2025, à l'occasion de sa troisième édition, à la plage du Chauchy dans un contexte de forte vague de chaleur, avec le déclenchement d'une alerte canicule. L'organisateur a dû mettre en place des mesures renforcées, afin de garantir la sécurité des participants.

L'événement a attiré davantage de public que l'année précédente. Aucune problématique majeure n'a été relevée durant le festival.

902.09 British Car Meeting

La Commune de Saint-Prex a eu le plaisir d'accueillir, le 4 octobre 2025, la troisième édition du British Car Meeting dans le cadre pittoresque du Vieux-Bourg. L'événement s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse.

Les nombreuses voitures anciennes exposées ont attiré un large public, malgré un nombre de véhicules légèrement inférieur aux éditions précédentes en raison du temps maussade et très pluvieux durant l'après-midi.

Une prochaine édition est d'ores et déjà programmée le samedi 3 octobre 2026.

XII. Suivi des remarques formulées en 2025 par la commission de gestion

Les éléments ci-dessous ont été sélectionnés par la commission de gestion comme des points jugés prioritaires. Nous retranscrivons les réponses de la Municipalité telles qu'intégrées au rapport sur les comptes 2024, soit:

- Poursuivre l'effort de préservation et la valorisation du patrimoine bâti de Saint-Prex.

Réponse de la Municipalité : Nous nous investissons dans la préservation et la valorisation du patrimoine bâti depuis longtemps et allons poursuivre de cette manière.

- Impliquer davantage les commissions consultatives et les entités liées aux projets

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de cette remarque. Les commissions sont convoquées en fonction de l'avancement des projets, pour garantir une pertinence de leur présence et amener une vision adéquate au moment opportun. Pour ce qui concerne la CCU, celle-ci n'est activée qu'en fin de processus – comme pour les réalisations de propriétaires privés –, car elle est amenée à se déterminer sur des aspects visibles, comme les coloris des façades ou des volets, les matériaux des portes ou des encadrements de fenêtre, l'emplacement et le modèle de boîte aux lettres et bien d'autres choses. Il ne s'agit bien sûr que de quelques exemples.

- Elaborer un business plan pour de tels objets, afin d'avoir une vision plus aboutie des risques et chances et de connaître le seuil de rentabilité (libre ensuite à la Municipalité et au Conseil d'y déroger pour des aspects patrimoniaux, durables, exemplarité, sociaux, etc.).

Réponse de la Municipalité : nous devons nous efforcer d'avoir une rentabilité des locations des bâtiments communaux. Il ne nous appartient pas de faire le business plan du prestataire potentiel, mais nous pourrions l'évaluer dans la phase de l'élaboration du contrat de location.

- Augmenter les divers et imprévus dans le cas de rénovation, d'autant plus quand il s'agit de bâtiments classés au patrimoine.

Réponse de la Municipalité : Cette remarque est totalement justifiée. Les divers et imprévus ont été sous-estimés dans le chantier de l'Horloge, ce que plusieurs prestataires nous ont confirmé.

- Mettre en place un plan de communication structuré afin d'assurer une information transparente et régulière auprès des parties concernées, surtout pour les projets avec des dépassements de budget et/ou modification des livrables, ainsi qu'une communication claire sur les retards pris sur de tels chantiers.

Réponse de la Municipalité : nous n'avons communiqué qu'à deux reprises pour cet objet. Pour rappel, en juin 2024 : résultats du projet de l'Ecole hôtelière, en avril 2025 : travaux et gestion de la place de l'Horloge. Nous avons pris bonne note et reverrons notre manière de communiquer.

- Mettre en place une procédure permettant d'éviter les conflits d'intérêt en termes d'attribution de mandats par l'exécutif.

Réponse de la Municipalité : cette question est légitime. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons décidé que toutes les décisions seraient systématiquement prises en séance de Municipalité.

- Améliorer son concept de cybersécurité : L'externalisation des prestations informatiques ne permet ni d'externaliser les responsabilités, ni de les déléguer.

Réponse de la Municipalité : la Municipalité s'appuie sur un mandataire externe pour bénéficier de l'expérience d'un professionnel pour les solutions informatiques. Elle suit ses recommandations en matière de cybersécurité. Il est évident qu'en cas de problème, la Municipalité portera seule la responsabilité.

Pour la bonne forme, nous précisons, en complément aux réponses ci-dessus que la Municipalité dispose d'un règlement interne qui gère la question des conflits d'intérêts. Celui-ci est strictement respecté. En outre, les municipaux se refusent spontanément lorsqu'ils sont directement concernés par une discussion. Une mention en est faite au procès-verbal.